



SOMMAIRE

	Pages
Hommage à la mémoire de M. Ibrahim Mohamed Al-Hamdi, président de la République arabe du Yémen	615
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (suite)	
Discours de M. Alladaye (Bénin)	617
Discours de M. Muganga (Burundi)	621
Discours de M. Mogwe (Botswana)	628

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie).

***Hommage à la mémoire de M. Ibrahim Mohamed Al-Hamdi,
président de la République arabe du Yémen***

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : C'est avec une grande tristesse que nous avons appris la mort tragique du Président de la République arabe du Yémen, Son Excellence M. Ibrahim Mohamed Al-Hamdi. Au nom de l'Assemblée générale, je prie le représentant du Yémen de transmettre nos condoléances au Gouvernement et au peuple du Yémen, ainsi qu'à la famille du disparu. J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire du président Al-Hamdi.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence.

2. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Plusieurs représentants ont demandé à exprimer leurs condoléances. Je donne tout d'abord la parole au représentant de la Tunisie, qui parlera au nom des Etats africains.

3. M. MESTIRI (Tunisie) : En ma qualité de Président du groupe des Etats d'Afrique, je voudrais présenter les condoléances attristées des pays africains et exprimer notre vive sympathie à la République arabe du Yémen, à son peuple et à son gouvernement à l'occasion de la perte tragique du président Ibrahim Mohamed Al-Hamdi. Ce deuil frappe un pays qui a toujours défendu les idéaux et les objectifs de la Charte et qui a toujours soutenu la cause de l'Afrique et ses luttes dans cette enceinte et partout ailleurs.

4. Nous voulons prier nos collègues de la délégation de la République arabe du Yémen de transmettre à leur peuple et à leur gouvernement l'expression de l'émotion profonde qui est la nôtre en cette circonstance tragique.

5. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Oman, qui parlera au nom des Etats d'Asie.

6. M. ABOUL-NASR (Oman) [*interprétation de l'arabe*] : Au nom des chefs des délégations des pays asiatiques et au

nom de la délégation de l'Oman, je voudrais exprimer à la délégation de la République arabe du Yémen nos vives condoléances pour la perte qu'elle a subie en la personne du colonel Ibrahim Mohamed Al-Hamdi, président du Conseil suprême du commandement, commandant en chef des forces armées du Yémen et président de ce pays.

7. Permettez-moi de demander à mon collègue le chef de la délégation de la République arabe soeur du Yémen d'exprimer en notre nom à la famille du défunt, au Gouvernement et au peuple du Yémen nos vives condoléances pour la perte d'un grand dirigeant en Asie.

8. Nous sommes sûrs que le peuple du Yémen, qui a tant souffert à travers l'histoire, fera preuve de nouveau de sa capacité de surmonter les difficultés et d'oeuvrer en vue d'atteindre au progrès et à la prospérité.

9. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République socialiste soviétique de Biélorussie, qui parlera au nom des Etats d'Europe orientale.

10. M. DOLGOUCHITS (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*interprétation de russe*] : En tant que Président du groupe des Etats d'Europe orientale, je voudrais à mon tour exprimer, au nom du groupe, mes profondes condoléances à l'occasion de la mort tragique du Président du Yémen, M. Ibrahim Mohamed Al-Hamdi. Nous exprimons nos condoléances à la délégation du Yémen auprès de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale ainsi qu'au représentant permanent du Yémen, et le prions de bien vouloir transmettre nos sentiments attristés au peuple et au Gouvernement du Yémen ainsi qu'à la famille du défunt.

11. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne, qui parlera au nom des Etats arabes.

12. M. ALLAF (République arabe syrienne) [*interprétation de l'arabe*] : Au nom du groupe des Etats arabes, que mon pays a l'honneur de présider ce mois-ci, je voudrais exprimer à la délégation du Yémen ainsi qu'au peuple héroïque de la République arabe du Yémen nos vives condoléances et nos sentiments de sympathie à la suite de la perte qu'ils viennent de subir avec le décès du président Ibrahim Mohamed Al-Hamdi.

13. Je voudrais également, au nom de ce groupe de pays, exprimer aux membres de l'Assemblée générale ainsi qu'à vous-même, Monsieur le Président, nos remerciements pour les sentiments que vous avez exprimés en faisant observer ce matin une minute de silence en cette occasion.

14. Je remercie également mes frères, les représentants des autres groupes régionaux qui, au nom de leurs pays, ont exprimé leurs condoléances et leur sympathie.

15. La nation arabe se tient épaule contre épaule avec la République soeur du Yémen et nous nous solidarisons avec elle dans les moments difficiles qu'elle traverse. Nous demandons au Tout Puissant de préserver ce peuple héroïque contre tout mal et de concrétiser ses aspirations d'unité exprimées par ses dirigeants. Qu'il continue de représenter un noyau solide d'unité parmi les peuples arabes.

16. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de Trinité-et-Tobago qui parlera au nom des Etats d'Amérique latine.

17. **M. ABDULAH** (Trinité-et-Tobago) [*interprétation de l'anglais*]: Au nom des membres du groupe des Etats d'Amérique latine, je tiens à exprimer la grande tristesse que nous éprouvons aujourd'hui en apprenant la mort de M. Ibrahim Mohamed Al-Hamid, président du Yémen. Sa mort en ce moment porte un coup sensible au peuple de ce jeune pays qui a pris récemment le chemin difficile de l'indépendance.

18. Nous partageons la peine de nos frères et amis du Yémen et nous tenons à leur dire que nous restons solidaires dans les efforts qu'ils font pour maintenir et assurer leur indépendance.

19. Puis-je, au nom du groupe des Etats d'Amérique latine, prier la délégation du Yémen de bien vouloir transmettre au Gouvernement et au peuple du Yémen, ainsi qu'à la famille du Président, nos condoléances les plus attristées en cette occasion.

20. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de l'Autriche qui parlera au nom des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

21. **M. WOLF** (Autriche) [*interprétation de l'anglais*]: Au nom des membres et des délégations du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, qu'il me soit permis d'exprimer notre sympathie pour le triste événement qui s'est passé en République du Yémen et qui atteint sa population, la mort tragique et prématurée de M. Ibrahim Mohammed Al-Hamdi, président du Yémen.

22. Au nom de notre groupe, j'adresse au chef de la délégation du Yémen nos condoléances les plus émuës ainsi qu'au Gouvernement et au peuple de la République du Yémen et à la famille du défunt.

23. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole au représentant des Etats-Unis qui parlera en tant que représentant du pays hôte.

24. **M. WHALEN** (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*]: Parlant au nom du pays hôte, les Etats-Unis, je voudrais présenter au représentant de la République arabe du Yémen et au peuple de ce pays, nos condoléances pour la mort soudaine du président Ibrahim Mohamed Al-Hamdi.

25. Je demande au représentant permanent de la République arabe du Yémen de bien vouloir transmettre la sympathie du Gouvernement des Etats-Unis à la famille du Président et au peuple qu'il a si bien servi.

26. **M. ASHTAL** (Yémen démocratique) [*interprétation de l'arabe*]: Au moment où notre peuple yéménite se préparait à recevoir le président Ibrahim Mohamed Al-Hamdi à Aden, pour célébrer le quatorzième anniversaire de la révolution du 14 octobre du Yémen démocratique, une arme infâme a été utilisée contre lui pour l'abattre ainsi que son frère, M. Abdullah Al-Hamdi.

27. Le Président défunt, Ibrahim Mohamed Al-Hamdi, a lutté héroïquement pour instaurer la sécurité au Yémen et pour sauvegarder son indépendance et sa souveraineté nationale, pour le pousser dans la voie du développement économique et social. Le défunt n'a épargné aucun effort pour renforcer les relations amicales entre les deux parties du Yémen en vue de l'unité de l'ensemble du pays.

28. Le Conseil de la présidence et le Cabinet du Yémen démocratique ont tenu une réunion conjointe à la suite de cet attentat pénible. Une déclaration a été publiée par le gouvernement. Elle condamne ce complot abject, ourdi par les ennemis du peuple yéménite pour mettre en danger l'unité du peuple du Yémen. Cette déclaration exprime la profonde tristesse du peuple yéménite. A Aden, nous avons décrété l'annulation de toutes les manifestations publiques prévues pour commémorer l'anniversaire de la révolution du 14 octobre et une période de deuil officiel de 40 jours a été proclamée.

29. En cette triste occasion, nous tenons à exprimer nos condoléances à la famille du défunt, convaincus que nous sommes que le peuple yéménite continuera sa lutte pour le progrès et l'unité qui ont été les objectifs ultimes du président Ibrahim Mohamed Al-Hamdi.

30. **M. SALLAM** (République arabe du Yémen) [*interprétation de l'arabe*]: Au nom du Tout Puissant et Miséricordieux, je voudrais vous adresser, ainsi qu'à l'Assemblée générale au nom de laquelle vous avez exprimé vos condoléances à l'occasion de la mort du président Ibrahim Mohamed Al-Hamdi, président du Conseil suprême du commandement, nos vifs remerciements et toute notre reconnaissance. Je voudrais également dire notre appréciation à tous les représentants qui ont exprimé leurs sentiments en cette triste occasion et qui ont observé une minute de silence pour saluer la mémoire de notre cher défunt.

31. Nous communiquerons au Gouvernement du Yémen et à la famille du président Ibrahim Mohamed Al-Hamdi les condoléances qui ont été exprimées ici, en Assemblée générale.

32. Le Président et son frère Abdullah ont trouvé la mort alors qu'ils conduisaient, la nuit, dans la banlieue de Sana, la capitale de notre pays, sans aucune escorte armée. Notre président défunt — que son âme repose en paix — faisait de telles tournées sans être escorté, parce qu'il était certain de l'affection du peuple yéménite à son égard, étant donné ses efforts inlassables pour le bien de notre peuple et sa sécurité. Le Yémen, sous sa direction, a fait des pas de

géant dans tous les domaines. Grâce à sa sage politique, de nombreux projets d'importance vitale ont été exécutés. Le président Al-Hamdi suivait lui-même, à titre personnel et d'une manière inlassable, les progrès réalisés dans l'exécution de ces projets.

33. Notre conseil s'est réuni très tôt ce matin. Il a élu un nouveau président, M. Ahmed Al-Ghashmi, l'ancien Vice-Président. Le Premier Ministre et le Chef des troupes aéroportées des forces armées ont également été nommés au Conseil.

34. Que la bénédiction du Tout-Puissant accompagne notre cher défunt.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

35. M. ALLADAYE (Bénin) : Une fois encore m'étreint ce sentiment d'anxiété et de doute, mais aussi d'espoir, que j'ai si souvent éprouvé toutes les fois qu'il m'a été donné de m'adresser du haut de cette tribune à d'aussi éminents délégués réunis au sein de cette auguste assemblée.

36. Sentiment d'anxiété, lorsque je considère non seulement le nombre, mais surtout l'importance des questions qui sont inscrites à notre ordre du jour, questions qui, pour bon nombre d'entre elles, sont autant de menaces contre la paix et la sécurité internationales, autant de défis lancés à la conscience du monde, autant de défis que la communauté internationale a été jusqu'ici incapable de relever, soit par impuissance, soit par indifférence, et surtout par égoïsme.

37. Sentiment de doute, car une fois tués nos clameurs et nos envolées lyriques, qu'advient-il encore des belles résolutions savamment confectionnées et adoptées par tous, avec pourtant parfois on ne sait quelle arrière-pensée ! Car autant il nous revient à tous de conjurer ces menaces, autant nous sommes obligés de constater que c'est précisément ceux qui détiennent les moyens de relever ces défis au premier chef qui s'y refusent par égoïsme et par cécité politique.

38. Sentiment d'espoir aussi, car, en dépit de ces sentiments négatifs et malgré la gravité des menaces qui pèsent sur nos têtes, ne domine en moi, en dernière analyse, qu'un profond sentiment d'optimisme qui prend sa justification dans le grand livre de l'histoire, où la victoire des peuples opprimés n'aura jamais été que l'aboutissement d'un combat : combat contre l'ignorance, combat contre l'obscurantisme, combat contre l'égoïsme et combat aussi pour la liberté, la dignité et la prospérité des peuples.

39. C'est pour ce combat que, une fois de plus, se trouvent réunis dans cette salle les éminents représentants de ce que notre monde compte d'Etats souverains indépendants, pour essayer de trouver des solutions d'hommes dignes et civilisés aux nombreux problèmes créés par ceux-là pour qui la souveraineté, l'indépendance, la dignité et la civilisation n'ont de sens que quand ils dominent, oppriment et exploitent les autres.

40. La trente-deuxième session de l'Assemblée générale de notre organisation entame ses travaux à un moment où

l'impérialisme international fait peser sur tous les fronts les menaces contre la paix et la sécurité internationales. L'année 1977 restera dans l'histoire comme l'année de multiples agressions perpétrées par l'impérialisme international contre l'indépendance et la souveraineté de nos Etats, comme l'année de tentatives d'écrasement sans appel des plus faibles par les plus forts, des plus pauvres par les plus riches.

41. Pour sa part, la République populaire du Bénin n'oubliera jamais l'ignoble et barbare agression armée impérialiste du 16 janvier 1977 contre son peuple et sa révolution par une horde de mercenaires entraînés, dressés et payés pour commettre les crimes de masse les plus abjects. Ce jour-là, le monde entier apprenait étonné qu'en plein XX^e siècle se répétaient encore des actes de gangstérisme qui, bien que commis avec des moyens des plus modernes et des plus sophistiqués, n'appartiennent pas moins à une époque à jamais révolue. Ce jour-là, pourtant, le Bénin devait perdre dans cette barbare et ignoble agression sept de ses meilleurs fils, en plus de subir d'importants dégâts matériels.

42. Survenant après celle de la Guinée et de l'Angola, cette agression n'était que la mise en oeuvre d'un vaste et même complot ourdi par les puissances impérialistes contre les régimes qui n'ont commis d'autre crime que celui de vouloir vivre libres, indépendants et maîtres de leurs ressources naturelles.

43. Si la question de l'agression contre la République populaire du Bénin a fait, au niveau du Conseil de sécurité, l'objet de longs et passionnés débats, l'examen de la question n'en est pas moins d'actualité. En effet, bien que ces débats aient contribué à préciser la nature du nouveau danger que constitue le mercenariat international pour l'indépendance des peuples du tiers monde, aucune action concrète ne fut recommandée en vue de son éradication. Et si ces débats, à la lumière des différents rapports des commissions d'enquête, ont permis de démasquer les instigateurs de cette barbarie organisée à l'échelle internationale, ils n'ont pas conduit pour autant, comme l'exigerait l'application conséquente et diligente de la Charte des Nations Unies, à la prise des mesures vigoureuses qui pourraient empêcher leur réédition.

44. Le phénomène du mercenariat international devrait amener la communauté internationale à considérer avec le plus grand sérieux le problème de la sécurité des petits Etats et à préconiser des moyens efficaces pour combattre réellement cette nouvelle forme d'invasion moderne et de reconquête coloniale et néo-coloniale.

45. Comme l'a si judicieusement déclaré notre grand camarade de lutte, le président Mathieu Kérékou :

“L'expérience récente de notre pays, la République populaire du Bénin, dans sa résistance contre l'agression armée impérialiste des mercenaires, nous a permis, documents à l'appui, de tirer deux leçons fondamentales : en premier lieu, c'est que les mercenaires, qui sont les déchets de la société capitaliste déjà en putréfaction poussée, constituent, à vrai dire, des détachements spéciaux, anonymes, des troupes régulières des forces armées impérialistes, puisqu'ils sont recrutés, encadrés, formés et

armés par des officiers d'active spécialement commis à cette sale besogne. On ne peut donc dénoncer et combattre le mercenariat international sans mettre à nu les forces qui l'organisent, qui l'arment, qui le mettent en mouvement et qui lui assignent des objectifs bien définis.

“En second lieu, l'utilisation de groupes armés de mercenaires est une arme nouvelle de destruction massive qui est entrée dans la stratégie globale de l'impérialisme international pour la reconquête coloniale des Etats du tiers monde. En conséquence, tous les Etats doivent en prendre pleinement conscience et s'organiser rationnellement pour livrer rigoureusement des combats résolus et soutenus contre la nouvelle horde des conquérants sanguinaires. Cette lutte permanente contre le mercenariat international devient une tâche essentielle et urgente pour toute l'humanité progressiste.”

46. Je ne veux pas redire ici les sentiments de dégoût qu'à provoqués au sein du peuple béninois tout entier la participation d'une puissance coloniale qui se veut terre de liberté, d'égalité et de fraternité. Je ne redirai pas non plus le réflexe de nausée qu'a eu le peuple béninois tout entier en apprenant, ô comble d'infamie ! que des gouvernements africains, des gouvernements de pays frères, avaient lâchement et traîtreusement mis à la disposition des mercenaires leurs camps d'entraînement, leurs avions, leurs aéroports et leurs hommes. C'est dire que la lâche agression du dimanche 16 janvier contre le peuple béninois et sa révolution n'aurait jamais eu lieu si des fantoches africains n'avaient accepté de servir d'intermédiaires. Le Conseil de sécurité ayant reconnu les tragiques événements du 16 janvier 1977 comme constituant une agression, il eût été logique que la résolution 405 (1977) déterminât et condamnât les responsables de cette agression.

47. Quoi qu'il en soit, les dirigeants des puissances impérialistes, tout comme les gouvernements africains renégats traîtres à la cause africaine, n'en seront pas moins couverts d'opprobre en attendant que la juste colère de leurs peuples les précipite un à un dans les poubelles de l'histoire. Pour sa part, la République populaire du Bénin, dans sa détermination tranquille à poursuivre sa marche en avant, a la satisfaction sereine d'avoir contribué, par sa victoire sur l'impérialisme international, à montrer aux Etats du tiers monde en lutte contre l'exploitation et la domination étrangères la voie à suivre, et aux puissances impérialistes, le sort réservé à leurs aventures de reconquête coloniale ou néo-coloniale. Pourtant, nous restons convaincus que la lutte continue car l'impérialisme n'accepte jamais de consommer sa défaite. Mais la victoire, notre victoire, est tout autant certaine.

48. C'est cette certitude dans la victoire inéluctable des peuples opprimés qui, au-delà de la montée des périls et des crimes barbares de l'impérialisme international sur notre continent, justifie l'optimisme de ma délégation. En effet, la tempête révolutionnaire qui souffle sur notre grand, beau et riche continent, l'Afrique, connaît chaque jour davantage une accélération plus marquée, emportant un à un les derniers bastions du colonialisme et du néo-colonialisme, de même que les citadelles du fascisme impérialo-raciste secouées dans leurs fondements mêmes par les grands mouvements de masses populaires dont Soweto est le symbole vivant.

49. Il est heureux qu'après 12 années d'inaction coupable et de silence complice, le Gouvernement britannique se soit enfin décidé à faire face à ses responsabilités au Zimbabwe. Il aura fallu, pour sortir les puissances occidentales de leur indifférence tenace, face aux exactions et aux dénis de droits perpétrés à l'encontre du peuple zimbabwéen, que les combattants de la liberté, sous la conduite du Front patriotique, aient asséné au régime illégal d'Ian Smith des coups qui mettent en danger leurs sordides intérêts dans la région. La victoire inéluctable du peuple zimbabwéen explique l'acharnement et la fièvre des puissances impérialistes à rechercher des solutions qui sauvegardent leurs intérêts égoïstes. Le dernier plan proposé pour le règlement de ce problème, s'il constitue un progrès par rapport à la myopie politique qui a caractérisé jusque là les différentes prises de position des puissances impérialistes, ne règle pas pour autant le problème fondamental de la dissolution de l'armée du rebelle Ian Smith, non plus que celui, fondamental, de la remise du pouvoir aux représentants légitimes du peuple zimbabwéen, à savoir ceux qui mènent sur le champ de bataille le combat libérateur, sous la direction éclairée du Front patriotique.

50. C'est dire qu'il revient au premier chef au Front patriotique, représentant authentique du peuple du Zimbabwe, de se prononcer sur les propositions anglo-américaines. Personne d'autre, si bien intentionné soit-il et quels que puissent être les sacrifices qu'il a consentis et consentira pour aider le peuple zimbabwéen, ne saurait décider en son lieu et place.

51. De même en est-il du problème namibien. Là aussi, l'intensification de la lutte armée, sous la ferme direction de la South West Africa People's Organization [SWAPO], a conduit cinq pays occidentaux membres du Conseil de sécurité à entreprendre avec le régime raciste de Vorster des négociations pour un règlement dit “pacifique” du problème namibien. Ce règlement ne serait rien d'autre qu'un vulgaire marchandage des intérêts légitimes du peuple namibien s'il ne prenait pas en considération le point de vue de la SWAPO. Ce plan devra nécessairement comporter la mise en oeuvre de la résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité, qui pose comme préalable aux élections libres qui devront se dérouler sous le contrôle de l'ONU le retrait de l'administration illégale de l'Afrique du Sud et, plus spécialement, de ses forces de répression du territoire namibien, et la libération sans condition de tous les prisonniers politiques namubiens.

52. La victoire certaine du peuple azanien, inéluctable parce que s'inscrivant dans le sens de l'histoire, ne peut nous empêcher de nous émouvoir devant la montée des périls que constitue l'accroissement du potentiel militaire et nucléaire de l'Afrique du Sud. Il est aujourd'hui dûment établi que des considérations basement mercantiles ont poussé une certaine puissance coloniale à aider l'Afrique du Sud à se doter non seulement des manufactures d'armes les plus sophistiquées, mais aussi de l'arme atomique.

53. Et pourtant ce pays qui, ce faisant, bafouait cyniquement les différentes résolutions de notre organisation, n'est pas sans savoir au service de quelle politique d'ignominie et de répression barbare ces armes sont destinées. Il est vrai que, pour ce gouvernement comme pour bien d'autres, il n'y aura jamais crime plus odieux contre la race humaine

que celui dont ils furent les victimes de la part des nazis pendant la seconde guerre mondiale. Les crimes nazis étaient, il est vrai, perpétrés contre l'Europe blanche et civilisée; ceux de la clique d'Ian Smith et de Vorster le sont, bien sûr, contre des noirs que l'Europe civilisée a pendant longtemps réduits en esclavage. Et n'est-ce pas l'esclavage de ces derniers qui a toujours servi de fondement à la richesse des premiers ?

54. Mais en quoi les crimes qui se commettent tous les jours à Soweto et dans les geôles de Vorster diffèrent-ils de ceux qui se commettaient dans les camps de concentration nazis ? En quoi l'assassinat du leader patriote Steven Biko est-il moins odieux que les exécutions sommaires auxquelles procédaient les nazis contre les résistants des forces françaises de l'intérieur ? En quoi sont-ils moins révoltants pour ne mériter que des protestations hypocrites, au lieu de susciter une levée de boucliers générale et une action conséquente de la part des grandes puissances ? L'Europe et l'Amérique avaient fait front commun contre le racisme nazi; mais aujourd'hui, en Afrique australe, les alliés d'hier sont devenus les complices du racisme boer. Et pourtant, il conviendrait de se rappeler que l'Afrique, qui aujourd'hui continue de souffrir du racisme boer, a eu à sacrifier les plus valeureux de ses fils pour que l'Europe ne vive pas aujourd'hui sous la botte nazie ! L'Afrique a versé son sang pour que le juif, qui, aujourd'hui, s'obstine à ne vouloir reconnaître au peuple palestinien qu'une existence d'errant, ne continue pas de connaître les affres du nazisme hitlérien.

55. Il est certainement utile de dire ici que la solution dite finale — la solution d'extermination totale qui a été si injustement appliquée aux Indiens d'Amérique, celle-là même qui a été tentée contre ceux qui occupent illégalement les territoires arabes et qui sont les premiers alliés de Vorster — ne saurait être le sort des peuples d'Afrique, quand bien même les racistes d'aujourd'hui seraient dotés de la bombe atomique la plus moderne qui soit. C'est cette même politique raciste qui est à la base de l'attitude intransigeante adoptée par Israël dans les différentes tentatives de règlement du problème du Moyen-Orient, et ce malgré les nombreuses résolutions pertinentes adoptées tant par notre organisation que dans d'autres forums internationaux.

56. Parce qu'il est assuré de l'appui inconditionnel que lui apportent les puissances impérialistes, Israël s'obstine à bloquer toutes les voies justes qui mènent à la table de négociation. Parce que les nombreux crimes qu'il a jusque-là commis sont demeurés impunis, Israël s'obstine à rester sourd aux différentes propositions de paix tendant à mettre fin aux tragiques et douloureuses épreuves qui déchirent et endeuillent le Liban, et surtout à trouver au problème palestinien les solutions justes et humaines réclamées par toute la communauté internationale. Et pourtant, le monde entier a reconnu la justesse de la cause palestinienne. Ceux à qui on a voulu faire un sort d'éternels errants, ceux qui ne pouvaient vivre que de l'aumône internationale, ont peu à peu acquis un statut d'hommes par leur lutte, leur combat, leurs sacrifices. Aujourd'hui, ils sont parvenus à se faire reconnaître par le monde entier leur droit le plus élémentaire, le plus légitime : celui d'avoir une patrie. Cette reconnaissance devra être traduite dans les faits. C'est dire que la fameuse résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité devra être amendée et tenir dûment compte du droit du

peuple palestinien de se constituer en une nation libre, indépendante et souveraine. Parce qu'il est assuré du soutien de certaines puissances, et surtout de l'incapacité de notre organisation à faire face avec fermeté aux violations des principes de notre Charte, Israël pousse l'outrecuidance au point d'installer des colonies de peuplement juif dans les territoires arabes occupés, modifiant ainsi la structure géographique, la composition de la population et le statut légal de ces territoires, en violation délibérée des Conventions de Genève de 1949 et des résolutions de notre organisation. Ce nouveau forfait israélien n'est pas seulement de nature à aggraver la crise du Proche-Orient, mais il met surtout en danger la paix internationale. Il ne s'agira donc pas seulement de prendre des résolutions pour condamner Israël, mais il revient à notre organisation d'arrêter les mesures énergiques qui s'imposent pour faire entendre raison à cet Etat qui foule insolemment au pied les principes des Nations Unies.

57. Ainsi donc, en adoptant cette résolution en 1967, l'organisation internationale avait amorcé un pas décisif dans la voie de la reconnaissance légitime des droits nationaux des Palestiniens; aujourd'hui, en amendant cette résolution 242 (1967) compte tenu des rapports dans le monde actuel, la communauté concentrera ses efforts inlassables sur la juste solution de la question palestinienne.

58. La lutte que mènent les peuples du monde contre l'impérialisme international n'a pas encore atteint son terme que se dressent, tout aussi barbares et aussi cyniques, de nouveaux Etats conquérants expansionnistes, tels le Maroc, la Mauritanie, l'Indonésie et tant d'autres.

59. Si, en Corée, l'impérialisme international, par des manoeuvres dilatoires, s'oppose à l'application de la résolution adoptée en 1975 [*résolution 3390 (XXX)*] et qui exigeait le retrait de toutes les forces militaires afin de permettre au peuple coréen de réaliser son unification par des voies pacifiques, au Timor oriental, aux Moluques du Sud et au Sahara occidental, les intérêts sordides des exploiters traditionnels se combinent aux intérêts non moins sordides des nouveaux conquérants.

60. Ainsi, en dépit de la position non équivoque arrêtée au cours de la dernière session par notre organisation, les troupes indonésiennes continuent d'occuper le Timor oriental.

61. C'est cette même politique d'expansion et d'annexion pratiquée par l'Indonésie qui est à la base des actions désespérées des nationalistes moluquois, qui n'ont pas d'autre option pour éveiller la conscience de notre organisation sur la situation qui est la leur depuis 27 ans.

62. Toutefois, autant nous sommes farouchement pour l'autodétermination des peuples, autant notre conviction révolutionnaire marxiste-léniniste nous oblige à nous désolidariser de tout acte de violence inutile perpétré contre des populations innocentes et non responsables des actes de barbarie, de domination et d'exploitation des autres peuples.

63. Notre organisation se doit donc de rouvrir au plus tôt le dossier sud-moluquois et de prendre, comme dans le cas du Timor oriental, les mesures justes qui s'imposent.

64. Au Sahara occidental, deux Etats Membres de notre organisation procèdent froidement au génocide d'un peuple sous le regard indifférent de la communauté des nations. Foulant au pied les résolutions pertinentes de l'Organisation, le régime féodal et décadent de Hassan II, dans une alliance contre nature avec le régime vermoulu de Moktar Ould Daddah, oublieux de l'histoire toute récente de son indépendance et de la formation de son Etat, de l'histoire toute récente de la lutte anticolonialiste du vaillant peuple mauritanien, se lance dans une aventure sanguinaire d'asservissement du peuple sahraoui. Dans cette aventure guerrière insensée, ces régimes archi-réactionnaires, féodalo-bourgeois, bénéficient de la protection évidente de l'Occident capitaliste, dont la conscience et les vertus morales se trouvent, ici comme dans le cas de l'Afrique australe, cyniquement et soigneusement étouffées par l'appât du gain, les calculs sordides et une volonté tenace d'hégémonie et de domination dans la zone.

65. Il aura fallu que de violents combats affectent certaines zones comme Zouerate, où travaillent des coopérants étrangers, pour que la conscience bourgeoise et hypocrite du monde capitaliste, organisateur insensé des génocides internationaux, s'émeuve, alors qu'il reste parfaitement indifférent aux atrocités dont le peuple sahraoui est quotidiennement victime.

66. Confiante en la sagesse africaine, cette sagesse qui prend sa source au plus profond des valeurs d'un humanisme ancestral et d'une philosophie trempée par des siècles de vaines humiliations, l'Assemblée générale, à sa trente et unième session, avait laissé à l'Organisation de l'unité africaine [OUA] le soin de trouver au problème du Sahara occidental la solution juste que le peuple sahraoui et la communauté internationale étaient en droit d'attendre. C'était oublier que certains, baptisés "sages de l'Afrique", avaient vendu leur conscience aux puissances d'argent.

67. En effet, comme bien d'autres, le peuple du Sahara occidental doit son calvaire à la convoitise que certaines puissances, par valets interposés, ont de ses richesses minières et autres ressources naturelles stratégiques. Ainsi, un vaste complot, dont il apparaît de plus en plus clairement que le Maroc et la Mauritanie ne sont que de piètres et minables exécutants, est tramé pour assujettir le peuple sahraoui, s'emparer de ses richesses et constituer une base d'agression contre les pays africains indépendants de la région. Ce vaste et ignoble complot de l'impérialisme international aura encore réussi à empêcher la tenue de la Conférence au sommet des chefs d'Etat de l'OUA qui devait discuter de la question à Lusaka.

68. Il est donc heureux et rassurant que notre organisation se soit réservé le droit de demeurer saisie de cette question. Elle demeure saisie parce que le dossier du Sahara occidental n'est pas seulement un dossier africain. Elle demeure saisie parce que les principes qui sont bafoués par le Maroc et la Mauritanie ne sont pas seulement ceux de l'OUA, mais également ceux de la Charte des Nations Unies. Elle demeure saisie parce que la situation qui prévaut dans cette région est suffisamment grave pour mériter de retenir l'attention de la communauté internationale.

69. En foulant ainsi cyniquement aux pieds les principes fondamentaux des chartes de l'OUA et de l'ONU, principes

auxquels ils doivent leur existence, ces deux Etats ont perdu l'honneur et la respectabilité qu'ils avaient acquis du temps de leur lutte contre le colonialisme français. Mais l'un des complices de ce forfait n'aura pas perdu que la respectabilité : il y aura perdu, ni plus ni moins, sa souveraineté. En effet, le peuple mauritanien se rend compte aujourd'hui que sous le fallacieux prétexte de pourvoir à sa sécurité, le Maroc a trouvé l'occasion inespérée de concrétiser sur le terrain son vieux rêve insensé d'annexion pure et simple du territoire mauritanien.

70. La Mauritanie, à défaut de reconnaissance, devrait tout au moins se souvenir du soutien qui lui fut apporté alors par la communauté internationale, soutien effectif et non marchandé, dans la défense de son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'intangibilité de ses frontières héritées de la colonisation.

71. C'est dire qu'en adoptant une position ferme et non équivoque sur cette question, notre organisation prendra à l'égard du peuple sahraoui la juste décision historique qui s'impose, mais permettra également au peuple mauritanien de recouvrer sa souveraineté.

72. C'est pourquoi, à notre avis, par fidélité à ses nobles idéaux et aux principes universels qui constituent les pierres angulaires de son action, notre organisation doit poursuivre inlassablement ses efforts en vue d'une solution équitable et rapide du problème sahraoui. A ce propos, ma délégation souhaite vivement que le Secrétaire général, selon les termes du mandat qui lui a été donné à la trentième session [résolution 3458 (XXX)], présente son rapport sur la situation qui prévaut dans ce territoire.

73. De nombreuses conférences économiques internationales se succèdent, toutes aussi décevantes les unes que les autres; aucune, en effet, n'est parvenue à trouver des solutions justes aux problèmes auxquels notre monde est aujourd'hui confronté. Aucun effort sur le plan international n'a été réalisé pour la construction du nouvel ordre économique international qui mettrait fin aux systèmes honteux d'exploitation et d'oppression économique et aux rapports inégaux qui continuent d'être à la base des transactions économiques internationales.

74. Depuis la trente et unième session, le fossé entre les pays riches et les pays pauvres du tiers monde s'est encore un peu plus élargi. La crise économique qui secoue le monde capitaliste, avec ses effets inflationnistes, aggrave le déficit de la balance des paiements des pays pauvres.

75. On ne dénoncera jamais assez l'égoïsme des puissances capitalistes qui n'entendent reculer sur aucun des fronts des sordides avantages qu'elles se sont arrogés au détriment des peuples du tiers monde. C'est cet égoïsme qui est à la base de l'ajournement de la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale. C'est cet égoïsme qui est à la base des tentatives d'étouffement économique cyniquement pratiquées contre certains Etats dont la politique d'indépendance économique s'oppose aux intérêts des milieux néo-colonialistes et impérialistes. C'est cet égoïsme qui est à la base du sabotage systématique de toutes les négociations internationales par les puissances impérialistes qui sèment la division au sein des Etats du tiers monde et s'opposent à la constitution d'un front uni que mettrait en cause leurs avantages injustement acquis.

76. C'est dire qu'en dépit de toute la littérature et de toutes les déclarations de bonnes intentions sur la construction d'un nouvel ordre économique international, et en dépit de l'adoption ici même de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)], notre organisation a encore beaucoup à faire pour le triomphe de ses idéaux de paix et de justice sociale à l'échelle mondiale.

77. Parce qu'il est confiant que les causes justes finissent toujours par triompher, mon pays, la République populaire du Bénin, voudrait ici réitérer son appel à l'union de tous les pays du tiers monde pour un combat juste qui préservera les intérêts fondamentaux de nos Etats et de nos peuples. Car seule la lutte acharnée et résolue reste le moyen efficace pour le triomphe de nos droits dans ce monde que tentent de subjuguer l'impérialisme et les autres formes de domination et d'exploitation de l'homme par l'homme.

78. C'est pour ce combat que la République de Djibouti et la République socialiste du Viet Nam sont venues renforcer nos rangs. Ma délégation se félicite de leur admission, non pas seulement au nom de l'universalité à laquelle doit tendre notre organisation, mais parce que nous sommes assurés que ces deux Etats apporteront à nos débats la sagesse et l'expérience acquises au cours de leur longue lutte de libération. En effet, le peuple vietnamien aura, par sa victoire historique sur toutes les coalitions impérialistes, donné aux damnés de cette terre non seulement l'espoir, mais aussi et surtout, l'exemple à suivre.

79. Je voudrais maintenant terminer par où j'aurais dû commencer, c'est-à-dire vous présenter, Monsieur le Président, les sincères et chaleureuses félicitations de ma délégation à l'occasion de votre brillante élection à la présidence de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale. Votre élection constitue incontestablement un vibrant hommage à l'éminente personnalité que vous êtes, à vos talents de diplomate averti, à vos mérites personnels. Mais elle est aussi un hommage mérité rendu à votre pays, la République fédérative socialiste de Yougoslavie, qui a joué et joue toujours un rôle de haute portée politique au sein du mouvement non aligné. Je voudrais donc vous exprimer la profonde satisfaction de la délégation béninoise, qui est persuadée que sous votre sage et clairvoyante direction les travaux de la trente-deuxième session enregistreront des succès certains.

80. Vous prenez la succession de M. Hamilton Shirley Amerasinghe, de Sri Lanka, lui aussi diplomate de grand talent, qui, avec beaucoup de compétence, a conduit les travaux de la trente et unième session, comme il continue de conduire d'ailleurs les difficiles négociations de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

81. Je ne manquerai pas non plus de saisir l'occasion qui m'est donnée pour exprimer du haut de cette tribune les sincères félicitations de mon gouvernement pour le travail efficace et soutenu accompli par notre Secrétaire général. Ma délégation mesure pleinement l'importance des difficultés que le premier fonctionnaire de notre organisation doit surmonter pour faire triompher les nobles idéaux humanistes proclamés dans notre Charte. Je voudrais ici l'assurer de la confiance et de la collaboration totale de

mon pays pour le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, pour l'autodétermination des peuples, contre le colonialisme et le néo-colonialisme, contre le racisme et l'apartheid.

82. Prêts pour la révolution, la lutte continue.

83. M. MUGANGA (Burundi) : La délégation burundaise vous adresse, Monsieur le Président, ses chaleureuses félicitations à l'occasion de votre brillante élection à la tête de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Vos éminentes qualités d'homme d'Etat et de grand diplomate, de même que votre engagement pour la défense et le triomphe des idéaux et des objectifs de notre organisation sont un gage sûr pour le succès des travaux de la présente session.

84. Ma délégation interprète à juste titre ce choix unanime porté sur votre personne comme un hommage rendu à votre pays, la Yougoslavie, qui a toujours milité, au sein du mouvement des non-alignés, pour la paix, la justice et la coopération internationale dans l'égalité. Le Burundi, qui entretient de solides liens d'amitié et de solidarité avec votre pays, se sent particulièrement fier de travailler sous votre présidence.

85. Je vous réitère, Monsieur le Président, l'engagement de mon gouvernement de coopérer étroitement avec vous pour la réussite totale de la noble mission dont vous avez été investi par notre assemblée.

86. Je voudrais également rendre un hommage mérité à l'ambassadeur Amerasinghe, éminent représentant de Sri Lanka, pour la manière efficace et digne avec laquelle il a mené les travaux de la trente et unième session de l'Assemblée générale. Guidé par les principes de la Charte des Nations Unies, l'ambassadeur Amerasinghe a conduit avec tact et compétence les négociations complexes relatives aux questions délicates de la précédente session. Qu'il en soit vivement remercié.

87. J'aimerais à présent exprimer, au nom de mon gouvernement, notre grande estime au Secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, pour son dévouement inlassable à notre organisation. Depuis son accession à ses hautes fonctions, le Secrétaire général s'est imposé de grands sacrifices pour faire triompher en toutes circonstances les idéaux de la Charte, notamment dans les domaines de la décolonisation, de la sécurité internationale et de la coopération fructueuse entre Etats. Le renouvellement de son mandat est la plus belle récompense que la communauté internationale pouvait lui réserver. Le Gouvernement de la République du Burundi, dont j'ai l'honneur d'être le porte-parole, lui renouvelle sa confiance et le soutient dans ses efforts visant à faire de notre organisation, pour reprendre ses termes, "le creuset où se formera une nouvelle communauté embrassant l'humanité tout entière" [voir A/32/1, sect. XII] engagée dans la coopération et dans la solidarité pour la réalisation de grands plans pour l'avenir.

88. L'entrée de la République de Djibouti et de la République socialiste du Viet Nam au sein de notre organisation constitue de nouvelles victoires pour tous les peuples épris de justice et de liberté. L'indépendance de

Djibouti s'inscrit dans l'histoire de la lutte glorieuse des mouvements de libération nationale contre le colonialisme et la domination étrangère. Elle rappelle à la communauté internationale que l'ère de la colonisation et de l'asservissement est révolue. La délégation burundaise souhaite à ce pays ami d'autres succès sur la voie de la consolidation de son indépendance.

89. L'admission de la République socialiste du Viet Nam au sein de notre organisation est un hommage rendu à ce vaillant peuple, dont le courage, l'unité et la détermination lui ont valu la victoire la plus éclatante sur un ennemi des plus redoutables. Le triomphe du peuple vietnamien est la preuve incontestable qu'un peuple uni et révolutionnaire est capable de déjouer tous les complots dirigés contre son unité et son indépendance. C'est un exemple de sacrifices qui nous montre que l'avenir des peuples appartient à ceux qui luttent les armes à la main et qu'il faut d'abord remporter des victoires importantes sur l'ennemi pour que celui-ci s'engage réellement dans la voie de la négociation. Cependant, les sentiments de joie et d'admiration que cette admission suscite en nous ne doivent pas nous faire oublier les obligations de la communauté internationale envers le peuple vietnamien. Le Viet Nam, victime de la guerre d'agression néo-colonialiste la plus sanglante que l'histoire ait jamais connue, doit faire face à l'immenses problèmes de reconstruction nationale. Le peuple burundais, qui a toujours exigé l'arrêt de l'agression impérialiste contre le peuple ami du Viet Nam, est heureux d'entretenir avec lui de solides liens d'amitié et de solidarité agissante. Au nom du Gouvernement du Burundi, je formule des vœux ardents de succès et de prospérité à la République socialiste du Viet Nam engagée dans l'oeuvre grandiose de reconstruction nationale.

M. Ulrichsen (Danemark), vice-président, prend la présidence.

90. La lutte héroïque et victorieuse du Viet Nam s'inscrit dans le contexte de la lutte révolutionnaire universelle que les peuples déclenchent pour se débarrasser d'un agresseur étranger et pour édifier une nouvelle société basée sur la justice et l'égalité. Dans cette optique, la délégation du Burundi estime que la révolution sociale a, depuis l'année dernière, remporté de grandes victoires dans le monde.

91. La date du 1^{er} novembre 1976 constitue un tournant décisif dans l'histoire du peuple burundais, qui a décidé de mettre un terme aux séquelles de la colonisation et aux contradictions de l'ancien régime. En effet, le peuple murundi a décidé d'opérer un changement radical qui n'a nécessité aucune goutte de sang. La dégradation de la situation politique, économique et sociale du pays avait créé un climat qui exigeait de nouvelles structures répondant aux aspirations du peuple murundi décidé à consolider son unité séculaire, son identité culturelle et son ouverture sur le monde.

92. Les conditions de ces changements profonds et populaires étaient réunies : les paysans, les ouvriers, les intellectuels et les militaires, dans une alliance sacrée et sous la conduite de Son Excellence le colonel Jean-Baptiste Bagaza, président de la deuxième République, se sont engagés dans le processus de libération sociale et culturelle, politique et économique.

93. L'une des mesures léguées par la colonisation était la contribution personnelle minimum. Cet impôt de capitation, doublé de l'impôt sur le revenu, s'avérait socialement injuste parce qu'il frappait indistinctement tout mâle majeur de par le simple fait de son existence. Source de beaucoup de misères, il contraignait bon nombre de pères de famille à vivre dans l'incertitude du lendemain ou dans l'asservissement. Dans un souci de justice sociale, le nouveau régime a supprimé cette servitude. Le peuple a salué chaleureusement cette décision qui a libéré l'homme burundais, désormais engagé sans entraves dans la production agricole et industrielle.

94. Conscient de la nécessité de lutter contre la pénurie alimentaire, le gouvernement de la deuxième République prône une politique de mise en valeur de toutes les possibilités nationales. A cet effet, plusieurs mesures ont déjà été prises : sur le plan des terres, une réforme agraire a été effectuée. Cette décision importante permet l'exploitation rationnelle des terres en vue de la réalisation de projets agro-pastoraux et l'installation équitable des paysans. Cette politique a déjoué les plans de ceux qui avaient réussi à soustraire aux paysans des terres fertiles pour les distribuer à une petite bourgeoisie nationale naissante. La récupération de toutes ces terres au profit de la collectivité, ainsi que la suppression de toutes les servitudes inhérentes à la féodalité d'antan ont été accueillies avec enthousiasme par le peuple burundais. En vue d'exploiter au maximum les terres disponibles dans un pays où la densité de la population est une des plus fortes de l'Afrique, le gouvernement lance actuellement une campagne de regroupement des populations. Ainsi le gouvernement entend créer des conditions beaucoup plus propices à la réalisation de sa politique en matière de logements, d'approvisionnement d'eau potable en milieu rural. Dans ce contexte, les objectifs et recommandations fixés par les conférences de Vancouver sur l'habitat¹ et de Mar del Plata sur l'eau² trouveront un cadre mieux approprié pour leur application, à condition bien sûr que la coopération internationale ou bilatérale soit à ce rendez-vous. Le gouvernement espère également installer dans ces centres villageois les services de santé et d'éducation scolaire. Cette entreprise de redressement national ne peut réussir sans une participation populaire aux décisions nationales. C'est pourquoi le nouveau régime a créé les conditions favorables à une vie politique intense au sein du Parti de l'unité pour le progrès national. Aujourd'hui, ce parti, qui a reconquis l'indépendance nationale et la dignité du peuple burundais, est structuré de telle sorte que chaque Murundi participe activement à la vie nationale et exprime librement ses opinions. Depuis quelques mois, des séminaires sont organisés à travers tout le pays pour débattre publiquement tous les grands problèmes auxquels nous sommes confrontés. Tout le monde est convié à cet effort de réflexion nationale. Le gouvernement, se basant sur les conclusions de ces séminaires, sera en mesure de planifier et de conduire le développement du pays.

¹ Voir *Rapport d'Habitat : Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, Vancouver, 31 mai-11 juin 1976* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.IV.7 et rectificatif), chap I à III.

² Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'eau, Mar del Plata, 14-25 mars 1977* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.77.II.A.12), chap. I et II.

95. La libération économique dans laquelle nous sommes engagés se fonde sur la profonde conviction de compter sur nos propres moyens et la ferme volonté d'exercer la souveraineté sur les ressources nationales qui doivent en premier lieu profiter au peuple burundais. C'est dans cette optique que nous mènerons nos négociations pour la mise en valeur de nos ressources minières.

96. Cette politique d'industrialisation devra aller de pair avec l'intensification et la diversification de l'agriculture qui constituent la priorité des priorités dans un pays où 90 p. 100 de la population est rurale.

97. Le principal objectif du nouveau régime est d'arriver dans les meilleurs délais à satisfaire les besoins fondamentaux de chaque Murundi dans des domaines tels que l'alimentation, la santé, l'éducation et l'habitat, au sein d'une société guidée par l'équité, la justice et la liberté. La nouvelle société burundaise, issue du mouvement du 1^{er} novembre 1976, permet à chaque Murundi sans distinction de race, de sexe ou de convictions religieuses ou philosophiques de jouir de ses droits civils et politiques, de ses droits économiques, sociaux et culturels. Ainsi donc, dans le Burundi nouveau, la liberté d'opinion et d'expression est garantie, la liberté de culte est assurée, l'enseignement est gratuit, le droit à la propriété et à la jouissance de la terre vient d'être totalement reconquis, le droit au logement et aux soins de santé a un contenu bien réel, même si le gouvernement est conscient de l'immense tâche qui reste à accomplir dans ce domaine. Enfin, notons que, dans ce pays dont l'hospitalité est légendaire, il n'existe aucun prisonnier politique depuis la révolution profonde et pacifique du 1^{er} novembre 1976.

98. Le Burundi nouveau est devenu la terre de prédilection de l'application effective de tous les droits fondamentaux de l'homme. Je me sens donc fier d'être le représentant d'un régime qui respecte dans ses actes les principes et les objectifs de la Charte des Nations Unies et qui applique aux nationaux comme aux étrangers les dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le peuple burundais, qui vient de remporter une grande victoire d'une part, en jetant dans la poubelle de l'histoire les séquelles du colonialisme et d'autre part, en surmontant les contradictions intérieures, voudrait contribuer davantage à la libération des autres peuples encore assujettis par l'impérialisme, le racisme et le colonialisme.

99. Le Gouvernement burundais est vivement préoccupé par la violation des droits fondamentaux de l'homme dans les différentes parties du monde. Dans plusieurs pays, la torture est devenue monnaie courante, les libertés fondamentales sont foulées aux pieds. L'on dira sans doute que l'histoire de l'humanité est en partie faite, malheureusement, de ces pratiques inhumaines. Le regain de la défense des droits de l'homme ne fait que réjouir ma délégation. Cependant, ce sentiment de satisfaction pour ma délégation est mêlé d'une certaine déception. Certains gouvernements voudraient, en effet, utiliser la Déclaration universelle des droits de l'homme comme une nouvelle arme politique contre certains Etats dont les régimes socio-politiques constituent à leurs yeux un défi à leur système de gouvernement. Finalement, dans cette confrontation, la place de l'individu n'est qu'un paravent à leur dessein de s'immiscer dans les affaires intérieures d'autres Etats sou-

verains en vue de les abattre politiquement, économiquement ou même militairement.

100. De l'avis de ma délégation, un Etat Membre qui entretient des rapports de coopération avec un régime condamné par la communauté internationale pour avoir commis des crimes contre l'humanité et avoir violé continuellement les droits et les libertés fondamentales de la personne humaine n'a pas de crédibilité lorsqu'il prétend défendre les droits de l'homme. Ainsi donc aucun Etat, aucune organisation, gouvernementale ou non, qui a des liens de coopération de quelque nature que ce soit avec le régime de Vorster ne peut se faire le défenseur de la Déclaration universelle des droits de l'homme, car il consolide le système d'*apartheid* qui est, à l'instar du nazisme et du fascisme, un crime contre l'humanité et une menace à la paix et à la sécurité internationales.

101. Au moins une fois l'an, la quasi-totalité des Etats Membres de notre organisation, de même que de nombreuses organisations gouvernementales, condamnent le système d'*apartheid* et les tenants de ce régime. L'opinion internationale s'indigne profondément de la situation inhumaine qui existe en Afrique du Sud. En premier lieu, la communauté internationale est convaincue que l'*apartheid* doit être éliminé parce qu'il constitue un crime contre l'humanité. En second lieu, parce que l'*apartheid* est un véritable affront à la dignité humaine et une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. En troisième lieu, l'*apartheid* doit disparaître pour que le continent africain retrouve sa dignité bafouée pendant des siècles et qu'il soit enfin en mesure de jouer le rôle qui lui revient de droit dans les affaires mondiales. Enfin, ce cancer qui ronge le sud du continent africain doit disparaître pour jeter les bases d'une véritable coopération internationale. En dépit de cette condamnation quasi universelle de la communauté internationale, les Noirs, qui constituent l'écrasante majorité de la population, sont privés des droits les plus élémentaires. En vertu des lois de répression, le régime de Vorster se livre aux arrestations arbitraires, aux meurtres d'innocents, aux tortures systématiques et aux assassinats de détenus politiques. Le dernier en date dont la communauté internationale a été le témoin est celui de Steven Biko à qui notre organisation a rendu un hommage émouvant.

102. En vertu des lois de ségrégation raciale, des millions de personnes sont brutalement envoyées dans des réserves arides où des ghettos urbains. Des milliers de patriotes sont torturés, massacrés ou exilés.

103. L'arrogance du régime de l'Afrique du Sud l'a poussé non seulement au mépris des résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, mais également à l'agression armée contre la République populaire d'Angola et la Namibie. Pour confirmer les intentions belliqueuses du régime de Pretoria, l'Afrique du Sud a récemment promulgué le prétendu *Internal Security Amendment Act* selon lequel le régime de Vorster étend indéfiniment le périmètre de défense sud-africain jusqu'au sud du Sahara, le nord du Sahara étant le périmètre d'agression réservé à Israël.

104. Il faut par ailleurs noter que cette alliance dans l'agression a poussé Pretoria et Tel Aviv à la coopération dans les domaines militaire et nucléaire. Les deux régimes

racistes et sionistes sont dotés de capacité ou d'armes nucléaires.

105. La réponse à ce défi lancé à la communauté internationale par l'Afrique du Sud a été donnée par le peuple sud-africain lui-même dont la lutte héroïque a suscité partout dans le monde de la sympathie et de l'indignation. Le peuple d'Afrique du Sud a essayé de recourir à des moyens pacifiques mais cette approche lui a coûté très cher. Il a été forcé par la brutalité et la pression accrues du régime criminel de choisir d'autres moyens de lutte. Le Gouvernement de la République du Burundi soutient sans réserve la lutte à laquelle le peuple sud-africain a été contraint. Je lance un appel à tous les Etats pour leur demander d'appuyer politiquement et matériellement cette lutte légitime menée par le peuple sud-africain sous la conduite de son mouvement de libération pour faire disparaître ce fléau de notre planète.

106. De l'avis de ma délégation, le moment est venu pour tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, et spécialement les membres permanents du Conseil de sécurité, d'appliquer à l'Afrique du Sud les dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. En effet, le régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud constitue non seulement un crime contre l'humanité, mais également une menace grave pour la paix et la sécurité internationales.

107. Par ailleurs, l'Afrique du Sud a déjà été condamnée pour agression contre un Etat indépendant : l'Angola. Elle viole continuellement les résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, notamment celles qui ont décrété les sanctions obligatoires contre la Rhodésie du Sud et celles qui demandent à l'Afrique du Sud de retirer de la Namibie son administration et ses forces d'occupation illégales. Dans ce contexte de l'isolement total du régime de Pretoria, ma délégation lance un appel pressant à tous les pays pour qu'ils mettent fin à leurs relations diplomatiques, consulaires et autres avec l'Afrique du Sud. Face aux actes d'agression perpétrés par l'Afrique du Sud contre certains pays de première ligne, convaincue que le régime de Vorster est immoral et hypocrite, la délégation du Burundi estime qu'il est impératif d'imposer l'embargo total sur les armes destinées à l'Afrique du Sud et de révoquer, pendant que c'est encore possible, toutes les licences et brevets militaires accordés au Gouvernement sud-africain. A ce stade crucial et décisif de la lutte que mène le peuple sud-africain, il serait cynique de proposer aux uns des armes de destruction massive et aux autres d'attendre tranquillement l'arrivée des bourreaux de Vorster. Les régimes nazi et fasciste n'ont été éliminés que grâce à la résistance armée. Les intérêts mercantiles immédiats réalisés grâce à l'*apartheid* ne peuvent pas nous faire oublier l'histoire ni surtout nous empêcher de regarder l'avenir. Le peuple sud-africain triomphera, quels que soient les sacrifices qu'il devra consentir.

108. S'agissant de la Namibie, la délégation burundaise réitère son soutien total à la lutte que mène le peuple namibien, sous la conduite de son seul mouvement authentique de libération, la SWAPO, pour l'autodétermination, la liberté et l'indépendance nationale dans une Namibie unie. L'occupation illégale et coloniale de la Namibie par l'Afrique du Sud constitue un acte d'agression contre le peuple namibien et contre l'Organisation des Nations Unies.

Cette mainmise sur la Namibie est une violation systématique des obligations que lui imposent la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Au nom de mon gouvernement, je condamne énergiquement l'Afrique du Sud pour ces actes d'agression contre le peuple namibien et l'Organisation des Nations Unies. Je réaffirme par ailleurs que la seule autorité légale habilitée à administrer ce territoire jusqu'à l'indépendance est le Conseil des Nations Unies pour la Namibie.

109. On sait que ces derniers temps les cinq puissances occidentales du Conseil de sécurité ont préconisé un règlement négocié de la question de la Namibie. Mon gouvernement appuie le programme d'action adopté par le Comité central de la SWAPO lors de sa réunion tenue du 28 juillet au 1^{er} août 1976 à Lusaka, en Zambie. Dans le cadre de ce programme, la délégation du Burundi appuie la poursuite et l'intensification de la lutte du peuple namibien jusqu'à la libération totale de son territoire. L'Afrique du Sud doit renoncer à son plan de création de bantoustans, admettre publiquement le droit du peuple namibien à l'indépendance et à la souveraineté nationale, reconnaître publiquement que l'intégrité territoriale de la Namibie est absolue et non négociable. Le démembrement de la Namibie par l'annexion de Walvis Bay doit être rejeté sans équivoque par la communauté internationale. L'Organisation des Nations Unies doit exercer sa pression sur l'Afrique du Sud pour qu'elle libère tous les prisonniers politiques sans exception. L'Afrique du Sud doit permettre à tous les patriotes exilés de retourner dans leurs foyers sans crainte d'arrestation ou de menaces. Le régime de Vorster doit retirer son armée et sa police de la Namibie. Il doit cesser de se servir de la Namibie comme base d'agression contre les pays africains indépendants voisins. Enfin, les pourparlers constitutionnels sur la Namibie doivent avoir lieu sous la direction de l'ONU en vue d'organiser des élections libres en Namibie sous la surveillance et le contrôle de l'ONU. La nomination par l'Afrique du Sud d'un administrateur durant la période de transition est un acte illégal, car le régime de Vorster occupe illégalement la Namibie.

110. La délégation burundaise demande en conséquence à tous les Etats de s'abstenir de tout acte susceptible d'entraver ou de gêner le mandat du Conseil des Nations Unies pour la Namibie. L'exploitation des ressources naturelles de la Namibie par l'Afrique du Sud et les sociétés transnationales est une violation flagrante du décret n° 1 pour la protection des ressources naturelles de la Namibie, que le Conseil des Nations Unies pour la Namibie a promulgué le 27 septembre 1974 pour empêcher précisément le pillage des richesses du peuple namibien. Est-il encore besoin de souligner que le soutien économique et militaire apporté à la politique sud-africaine par certains pays occidentaux constitue un obstacle sérieux à la passation des pouvoirs telle que la prévoit la résolution 3295 (XXIX) de l'Assemblée générale. Cet appui à l'Afrique du Sud compromet la paix et la sécurité internationales, déjà précaires dans la région. C'est pourquoi ma délégation lance un appel pressant à tous les pays pour qu'ils appliquent à l'encontre de l'Afrique du Sud l'embargo obligatoire sur les armes et les pièces de rechange, conformément aux décisions et recommandations de la Con-

férence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie qui s'est tenue à Maputo en mai 1977³. Au cours de la Conférence de Maputo, la communauté internationale a arrêté un programme d'action pour la libération de la Namibie et du Zimbabwe. Depuis lors, peu de progrès ont été réalisés sur la voie de l'indépendance de la Namibie.

111. Au Zimbabwe, la tournure des événements semble aller dans le sens de la décolonisation. Grâce à l'intensification de la lutte armée menée par le peuple du Zimbabwe sous la direction du Front patriotique, les conditions de négociation pour un règlement du problème rhodésien ont été créées. Dans ce processus engagé de décolonisation, les éminents chefs d'Etat des pays de première ligne, auxquels mon gouvernement rend un hommage profond, ont joué un grand rôle. La persévérance de l'Organisation des Nations Unies a pesé lourdement sur le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord qui vient enfin d'accepter la responsabilité qui lui revenait en tant que Puissance administrante, celle de conduire sa colonie à l'autonomie et à l'indépendance.

112. Ma délégation a accueilli favorablement la nomination d'un représentant du Secrétaire général chargé de mener des pourparlers à propos des dispositions militaires et connexes qui sont jugées nécessaires pour assurer le passage du gouvernement par la majorité en Rhodésie du Sud. Néanmoins, la perspective du règlement au Zimbabwe ne peut pas nous faire oublier les actes criminels auxquels se livre tous les jours le régime illégal d'Ian Smith. En effet, ce régime illégal de la minorité raciste prend contre le peuple du Zimbabwe des mesures brutales de répression qui vont jusqu'au génocide. Par la force, des milliers de villageois ont été installés dans des camps de concentration; des innocents sont abattus, torturés et tués. Pour exercer sa répression brutale contre le peuple zimbabwéen, le régime illégal recrute des mercenaires. Par ailleurs, ce régime illégal commet des actes d'agression contre le Botswana, le Mozambique et la Zambie. Dans le domaine économique, ce régime minoritaire illégal se livre au pillage des ressources naturelles du Zimbabwe.

113. Face à ces actes d'agression et d'oppression, les Etats Membres n'ont pas d'autre choix que d'appuyer la lutte armée du peuple du Zimbabwe pour se débarrasser du régime du rebelle Ian Smith. Dans ce contexte, la Grande-Bretagne doit procéder au démembrement des forces armées rebelles d'Ian Smith qui ont infligé d'immenses pertes en vies humaines et d'énormes destructions de biens non seulement au Zimbabwe, mais également dans les pays voisins indépendants. Le représentant du Secrétaire général devrait oeuvrer dans ce sens. Il va de soi, bien entendu, que ce sont ces forces armées ou de police d'Ian Smith qui doivent déposer les armes et non les forces de libération qui vont constituer l'armée régulière du Zimbabwe indépendant.

114. Le plan anglo-américain, qui constitue une base suffisante de négociation, ne peut aboutir qu'en tenant compte des positions du Front patriotique déclarées récemment devant le Conseil de sécurité, notamment la dissolution préalable des forces de répression d'Ian Smith, la

mise à l'écart de celui-ci et de sa clique de tout règlement, ainsi que des garanties de la Puissance administrante quant au transfert du pouvoir à la majorité noire dans les délais prévus, c'est-à-dire au cours de l'année 1978.

115. En effet, le peuple zimbabwéen, les peuples d'Afrique et du monde, épris de justice et de liberté, ne sauraient davantage tolérer que les racistes rhodésiens et leurs supporters se servent de ces initiatives pour freiner les victoires des peuples de l'Afrique australe et ainsi dresser un nouvel obstacle sur le chemin de leur libération.

116. Aussi longtemps que le régime d'Ian Smith ne sera pas abattu, la communauté internationale se doit de venir en aide au Front patriotique du Zimbabwe pour qu'il accélère la conquête de l'indépendance. La communauté internationale a également l'obligation de renforcer les sanctions économiques contre le régime de Salisbury par le recours à l'Article 41 de la Charte de l'ONU, conformément à la Déclaration de Maputo pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie.

117. Aux côtés des peuples de l'Afrique du Sud, de la Namibie et du Zimbabwe, le peuple burundais est solidaire du peuple sahraoui, qui lutte courageusement depuis de longues années contre le colonialisme pour l'autodétermination, l'indépendance et la souveraineté nationales. Ma délégation estime que la résolution 1514(XV) doit être appliquée au Sahara occidental. C'est la seule voie acceptable pour ce peuple sahraoui qui endure des sacrifices indicibles et lutte pour recouvrer sa dignité et sa liberté sous la direction du Front POLISARIO. Nous demandons à tous les Etats de la région d'oeuvrer dans ce sens et de créer sur cette base des conditions de paix et de coopération dans la région.

118. S'agissant de l'île comorienne de Mayotte, la délégation burundaise estime que le statut actuel de Mayotte est contraire au respect de l'intégrité territoriale de l'archipel des Comores. Il s'agit en toute évidence d'une situation coloniale à laquelle il faut mettre un terme rapidement. Ce problème, qui était inexistant au temps de la colonisation française, s'est posé à partir du moment où la France a posé le principe des élections dont les résultats pouvaient permettre aux habitants de Mayotte de se séparer du reste de l'archipel. Organiser des élections sur cette base est, pour ma délégation, remettre en cause le principe de l'indivisibilité et de l'intégrité territoriale de l'Etat comorien.

119. Ma délégation nourrit le ferme espoir que la France, qui a réussi à sortir honorablement de certaines situations plus complexes, saura mettre à profit les appels que lui lance la communauté internationale pour que l'île de Mayotte réintègre sans tarder l'Etat comorien. Ainsi les bases de coopération seront jetées entre les Comores et la France. La paix et la sécurité internationales seront alors sauvegardées dans cette région.

120. Les manifestations du colonialisme ne se limitent pas seulement à l'Afrique. C'est ainsi que des situations coloniales persistent en Asie et en Amérique latine. Le Burundi estime que la liberté ne connaît pas de frontières. C'est pourquoi il est solidaire avec les autres peuples qui luttent pour leur indépendance et leur dignité comme les peuples du Timor oriental et du Belize. La conclusion des

³ Voir document A/32/109/Rev.1-S/12344/Rev.1, annexe V.

traités relatifs au canal de Panama est un pas important sur la voie de la décolonisation et de l'exercice de la souveraineté. C'est pourquoi ma délégation adresse ses félicitations au peuple panaméen et à ses dirigeants pour avoir remporté une grande victoire.

121. Je saisis également cette occasion pour encourager le peuple américain et la nouvelle administration à aller jusqu'au bout dans leur engagement, qui les honore. J'espère que cette décision constitue un jalon important dans l'élimination des problèmes coloniaux qui existent encore dans le monde.

122. La situation au Moyen-Orient ne cesse de se dégrader à cause de l'occupation illégale israélienne des territoires palestiniens et arabes.

123. La création de nouvelles colonies dans ces territoires occupés est une nouvelle entrave aux efforts déployés pour instaurer une paix juste et durable dans cette région.

124. En dépit de ces atteintes à la souveraineté et aux droits fondamentaux de l'homme, la délégation du Burundi estime que la question de Palestine est au coeur du problème du Moyen-Orient [voir A/32/255-S/12410, *annexe*]. Le peuple palestinien détient en conséquence le droit de décision : pour le règlement de la question du Moyen-Orient, la délégation burundaise appuie pleinement les mesures préconisées par la réunion extraordinaire des Ministres des affaires étrangères des pays non alignés en date du 30 septembre 1977. Le Gouvernement de la République du Burundi est convaincu que la paix juste et durable ne pourra se réaliser que par l'application des principes suivants : l'évacuation par Israël de tous les territoires arabes occupés par la force depuis le 5 juin 1967, y compris la ville sainte de Jérusalem; la restauration de tous les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit au retour, à l'autodétermination et à la création de son Etat indépendant en Palestine; la participation de l'Organisation de libération de la Palestine à la Conférence de la paix de Genève sur le Moyen-Orient en tant que seul représentant du peuple palestinien, principal intéressé au problème du Moyen-Orient.

125. La délégation du Burundi prie l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité de demander à Israël de renoncer à sa politique d'établissement de nouvelles colonies de peuplement et de respecter scrupuleusement les dispositions de la Convention de Genève du 12 août 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

126. La situation à Chypre mérite une attention spéciale de la part de la communauté internationale. Le peuple burundais souhaite que les deux communautés grecque et turque vivent en parfaite harmonie et que la politique de non-alignement de Chypre soit sauvegardée. Le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale doit être également assuré par toutes les parties concernées. La délégation du Burundi encourage les efforts du Secrétaire général des Nations Unies pour arriver à un règlement acceptable par les deux communautés de l'île.

127. Depuis longtemps, la nation coréenne aspire à la réunification pacifique et indépendante. Mais la présence des troupes étrangères en Corée du Sud constitue un obstacle majeur à la réalisation de ces aspirations profondes

et légitimes. C'est la raison pour laquelle la délégation burundaise se prononce de nouveau pour le retrait des troupes étrangères de Corée.

128. L'Organisation des Nations Unies devrait s'engager plus fermement que par le passé à créer des conditions plus favorables à la réunification pour laquelle le peuple coréen tout entier est prêt à lutter jusqu'au bout.

129. Guidé par les principes de respect de l'intégrité territoriale des pays et de non-immixtion dans les affaires intérieures des Etats, le Gouvernement de la République du Burundi soutient les justes revendications du peuple chinois sur la province chinoise de Taiwan, qui fait partie intégrante de la République populaire de Chine.

130. La question du désarmement a une importance vitale pour sauvegarder et consolider la paix et la sécurité internationales. La solution de ce problème permettra aux peuples de notre planète de se consacrer aux impératifs de développement et de progrès. Au stade actuel des négociations, ma délégation constate avec regret que peu de progrès tangibles ont été réalisés. Au contraire, de nouvelles formes d'armes de destruction plus perfectionnées continuent de faire leur apparition, de même que la liste des pays capables de se doter d'armes nucléaires ne cesse de s'allonger. Les budgets militaires suivent une progression inquiétante. Chaque année plus de 300 milliards de dollars sont engloutis dans les dépenses militaires. De nombreux savants consacrent leur temps à faire des recherches sur les moyens les plus meurtriers alors qu'ils pourraient proposer des méthodes nouvelles de maîtrise de la nature, dont certains phénomènes encore inexplicables tels que la sécheresse, les inondations et les tremblements de terre, causent d'énormes souffrances à l'humanité. Face à la course effrénée aux armements, la délégation du Burundi estime qu'il est temps d'arrêter un programme d'action pour faire disparaître le spectre d'une nouvelle guerre mondiale d'annihilation.

131. Dans ce contexte, mon gouvernement estime que l'Organisation des Nations Unies constitue le cadre idéal des négociations. Sur le plan des principes, ma délégation estime que le problème du désarmement doit être examiné dans toutes ses dimensions. En conséquence, il doit être général et complet sous un contrôle international strict et efficace. La conclusion d'un traité de ce genre pourrait être négociée dans le cadre de la Conférence du Comité du désarmement, dont le mandat pourrait être prorogé par l'Assemblée générale.

132. Sur le plan des mesures concrètes, l'Organisation des Nations Unies devrait encourager les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique dans leurs négociations relatives aux armements stratégiques. En attendant la conclusion d'un traité de désarmement général et complet, ma délégation estime que les mesures suivantes pourraient être prises par tous les Etats : premièrement, l'engagement solennel à la non-utilisation des armes nucléaires; deuxièmement, l'interdiction de l'emplacement de nouvelles armes nucléaires sur le territoire d'autres Etats; troisièmement, le retrait de l'armement nucléaire du territoire d'autres Etats; quatrièmement, la création dans différentes régions du monde de zones de paix et de coopération dépourvues d'armes nucléaires; cinquièmement, la liquidation des bases militaires situées sur des territoires étrangers.

133. Il va sans dire que cette gamme de mesures concrètes ne pourra être complète que lors de la session extraordinaire consacrée au désarmement. Ma délégation a salué l'initiative de l'Union soviétique en vue de la convocation en 1978 de l'Assemblée générale en session extraordinaire.

134. En effet, aujourd'hui plus qu'à toute autre époque de l'histoire, il importe que l'humanité, pour son salut, sache que la paix et le bonheur des hommes ne seront pas garantis par l'accumulation des armes de destruction, mais bien par le respect des droits de l'homme, le respect des droits des peuples à l'autodétermination, à l'indépendance et au développement économique.

135. Les nobles objectifs de notre organisation que sont, entre autres, la paix et la sécurité internationales ne peuvent pas être réellement atteints tant que l'immense majorité de l'humanité stagne encore dans la misère et souffre toujours de la faim, de l'ignorance, de l'analphabétisme et de multiples privations. Puisque tout être humain a droit au bonheur et à la sécurité, le progrès économique et social nous paraît être la tâche prioritaire et la voie tout indiquée vers l'exercice de ces droits fondamentaux. Aussi le peuple burundais a-t-il accueilli avec soulagement les décisions et recommandations de l'Assemblée générale lors des sixième et septième sessions extraordinaires. C'est dans cet esprit qu'il s'est félicité du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international ainsi que de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats.

136. Ces étapes importantes dans la voie de la libération économique n'ont malheureusement pas réduit l'écart croissant entre les pays développés et les pays en développement. Au contraire, depuis ces derniers temps, la crise économique et monétaire n'a fait qu'accentuer les effets fâcheux sur les économies déjà fragiles des pays en développement, et spécialement des pays les moins avancés et sans littoral. Ainsi, aucune solution efficace n'a été trouvée aux problèmes des produits de base, de la dette, de la balance des paiements, de la protection du pouvoir d'achat des pays en développement, du commerce, du transfert des techniques, de l'accroissement du courant de ressources réelles et de l'accès aux marchés des capitaux.

137. De l'avis de ma délégation, la Conférence de Paris a été utile dans la mesure où elle a dégagé des éléments qui serviront de bases pour les futures négociations. Nous remercions la France, qui en a pris l'initiative et qui a abrité la Conférence. Je voudrais également apprécier à leur juste valeur les quelques résultats obtenus au cours de la Conférence. Cependant, le Gouvernement burundais partage la conviction des pays non alignés selon laquelle la cause principale de la détérioration des relations économiques internationales réside dans l'absence d'une volonté politique de la part de certaines puissances acquises au protectionnisme. En ce tournant critique de la lutte économique, le Burundi se félicite de la cohésion et de la solidarité du Groupe des Soixante-Dix-Sept, qui a triomphé de toutes les manœuvres de division dont il a été l'objet au cours des dures négociations de la Conférence Nord-Sud et de la trente et unième session de l'Assemblée générale.

138. La délégation du Burundi soutient la déclaration des Ministres des affaires étrangères des Etats membres du

Groupe des Soixante-Dix-Sept, réunis le 29 septembre 1977 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York [A/32/244]. Convaincu que l'instauration d'un nouvel ordre économique international est dans l'intérêt de la communauté internationale, le Burundi estime qu'il est urgent de reprendre les négociations dans le cadre du système des Nations Unies, qui sont la seule instance appropriée et pleinement représentative. Ma délégation tient à attirer l'attention des pays développés sur la nécessité de pourvoir aux besoins particuliers et pressants des pays sans littoral, des pays les plus gravement touchés.

139. Il est indispensable de parvenir sans tarder à des résultats concrets et positifs, susceptibles de déclencher la justice et l'équité dans les relations internationales.

140. Dans cette perspective, le Burundi soutient la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1980 afin d'évaluer les progrès réalisés sur ce chemin tortueux de l'instauration du nouvel ordre économique international. Nous espérons que d'ici là nous aurons marqué d'autres étapes dans la concertation et dans la coopération.

141. Ma délégation attache un grand prix à la coopération entre les Etats Membres, quel que soit leur degré de développement.

142. S'il est vrai que le développement est l'affaire de chaque nation, la solidarité est nécessaire au développement harmonieux entre les Etats. Le nouveau régime au Burundi a jeté des bases solides dans ce domaine. En effet, dès les premiers mois de son existence, des contacts fructueux ont été établis entre les pays voisins, à savoir le Rwanda, la Tanzanie et le Zaïre, pour créer des ensembles régionaux de coopération. Le Gouvernement burundais se réjouit de ces décisions prises par les éminents chefs d'Etat de la région, qui ont répondu aux aspirations profondes de leur peuple.

143. Nous sommes heureux de constater que ces efforts sont soutenus par le système des Nations Unies et la Communauté économique européenne. La délégation burundaise encourage de telles initiatives entre les pays en développement. Dans cette entreprise, le Programme d'action adopté par la troisième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept⁴, le Programme d'action pour la coopération économique adopté par la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés⁵, le rapport de la Conférence sur la coopération économique entre les pays en développement⁶, ainsi que les décisions de la CNUCED [A/32/15], guideront avec clarté nos futures délibérations. Dans un domaine particulier, celui du droit de la mer, le Burundi a suivi avec un intérêt soutenu les négociations en cours en vue d'élaborer une convention internationale. Ma délégation estime qu'il serait regrettable de retarder la conclusion d'une telle convention, car les Nations Unies perdraient beaucoup de leur crédit. J'aimerais préciser qu'à ce stade des négociations, une

⁴ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), annexe V, deuxième partie.

⁵ Document A/31/197, annexe III.

⁶ Documents A/C.2/31/7 et Add.1.

attention particulière devrait être portée aux pays sans littoral, qui sont également intéressés à l'exploitation des ressources de la haute mer, patrimoine commun de l'humanité.

144. Ainsi les océans et les mers ne seraient plus des lieux de confrontation armée mais des espaces immenses de coopération et de paix. C'est dans ce contexte que ma délégation soutient les justes revendications des pays côtiers de l'océan Indien, qui conjurent la communauté internationale d'en faire une zone de paix et de coopération.

145. Tout au long de ma communication, je n'ai manqué un instant, je l'espère, de mettre en lumière le rôle prédominant que l'Organisation des Nations Unies doit jouer dans les relations internationales. Cela est dû en grande partie à la foi que le peuple burundais a placée dans cette grande communauté mondiale. Cette confiance est due aussi à l'ampleur des problèmes qui doivent être résolus par des moyens pacifiques. L'Organisation des Nations Unies constitue sans aucun doute le cadre le plus approprié pour régler les questions qui concernent l'avenir de tous les peuples du monde. Ainsi, les peuples en lutte pour leur indépendance et leur dignité tournent les yeux vers notre organisation. Le peuple de Palestine interroge cette organisation sur son destin. La recherche d'un monde juste et équitable se place dans ce même cadre. Au fil des ans, la dimension universelle de l'Organisation a pris des proportions inattendues.

146. La question qui se pose maintenant est celle de savoir si la charpente institutionnelle de notre organisation peut encore supporter ce poids et empêcher des contradictions entre ses organes. Dans le passé, il a été surprenant de voir que les deux organes importants de notre organisation, à savoir l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, n'ont pas toujours apprécié de la même façon les situations qui menacent la paix et la sécurité internationales, telles que les questions de décolonisation, la question de l'*apartheid*, du Moyen-Orient, etc.

147. La communauté internationale a vécu l'emploi abusif du droit de veto de l'un ou l'autre membre permanent du Conseil de sécurité. Aujourd'hui, à cause de ces prérogatives exorbitantes dévolues aux membres permanents, des décisions de l'Assemblée générale sont bloquées. Convaincu que cette situation est loin de trouver une solution dans les dispositions actuelles de la Charte, le Gouvernement du Burundi pense que le moment est venu de démocratiser les relations internationales par la révision de la Charte, ayant à l'esprit la suppression du droit de veto.

148. Ce faisant, nous aurons jeté des bases solides d'équité et de justice dans les relations internationales. Nous aurons sauvé les fondements de notre organisation. Nous aurons rallumé pour les futures générations le flambeau de San Francisco : celui de l'égalité, de l'amitié et de la solidarité entre les peuples.

149. M. MOGWE (Botswana) [*interprétation de l'anglais*] : On me permettra, bien que tardivement, d'associer la voix de la République du Botswana au chœur nombreux qui a déjà félicité notre président à l'occasion de son élection à la trente-deuxième session de l'Assemblée générale. Qu'on me permette également de féliciter le Secrétaire

général des Nations Unies pour l'oeuvre qu'il a accomplie pendant l'année écoulée. J'ai pu moi-même le voir à l'oeuvre, lui et ses collaborateurs, et je pourrais citer maintes occasions où j'ai pu apprécier tout son talent et toute son objectivité. Mais la modestie et le manque de temps ont raison de l'enthousiasme et du sentiment, et il me suffira donc de les féliciter tous deux, ainsi que leurs collaborateurs, de même que je félicite ceux qui ont si bien dirigé nos travaux l'année dernière.

150. L'adhésion du Botswana aux principes et aux buts de la Charte des Nations Unies demeure ferme et sans équivoque. L'Organisation des Nations Unies, en dépit de ses limites, continue à jouer un rôle vital dans la recherche de la paix et de la sécurité internationales. C'est avec satisfaction que nous constatons que les pays non alignés et bien d'autres apportent une contribution de plus en plus importante à l'évolution des Nations Unies en tant qu'instrument susceptible de permettre l'instauration d'un nouvel ordre économique et social.

151. Nous savons que les Nations Unies n'ont pas toujours agi avec la vitesse désirée et l'efficacité souhaitée pour résoudre les crises qui menacent la paix mondiale. Il en est ainsi parce qu'il est souvent difficile de trouver un juste équilibre entre les droits souverains et les intérêts des Etats Membres et les principes et les buts de la Charte. Il est par conséquent évident que l'efficacité de cet organisme mondial et le relèvement de son rôle ne dépendront pas seulement d'une restructuration de l'Organisation, bien que cela soit important, mais, en définitive, du respect dont elle pourra jouir aux yeux des Etats Membres, à titre individuel, et de la bonne volonté qu'ils mettront à respecter et à mettre en oeuvre ses résolutions et décisions.

152. Il est également important que l'Organisation des Nations Unies serve véritablement les hommes du monde entier, et pour ce faire il faut qu'elle devienne universelle. Ce but a parfois été difficile à atteindre en raison de l'abus du veto. Les Républiques de l'Angola et du Viet Nam se sont vu priver pendant un certain temps de la place légitime qui leur revenait parmi nous en raison de cet abus. Nous implorons donc ceux qui jouissent du droit de veto de s'abstenir de l'utiliser au service d'intérêts politiques étroits et de ne le faire que dans l'intérêt de la communauté mondiale dans son ensemble.

153. Nous sommes heureux d'accueillir dans notre famille des nations les Républiques de Djibouti et du Viet Nam. Nous sommes certains que ces nouveaux Membres contribueront de façon importante à la réalisation des idéaux et des objectifs de notre charte.

154. Au cours de la trente et unième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 31/178, qui réaffirmait la volonté de la communauté internationale de créer un ordre économique mondial nouveau et plus juste. En outre, l'Assemblée générale a également décidé qu'elle passerait en revue, au cours de la présente session, les progrès accomplis jusqu'ici en vue de la création d'un nouvel ordre économique international.

155. Le plus grand progrès accompli, au cours de plusieurs années de réunions multiples, longues et souvent houleuses, a été l'acceptation quasi universelle de trois principes

interdépendants, à savoir que les dispositions mondiales régissant actuellement la production, le commerce et les finances n'ont pas permis et ne risquent guère de permettre l'avènement d'un monde où les hommes et les nations pourront subvenir à leurs propres besoins; que la justice et la paix ne pourront régner tant que tous les hommes et toutes les nations n'auront pas réalisé leur indépendance économique, bien qu'il soit peu probable que l'écart entre les nantis et les désavantagés puisse être comblé; et que, par conséquent, l'ordre qui régnait dans le passé doit changer pour faire place à un ordre nouveau, qui reste à créer et qui devrait être mis à l'essai.

156. Le fait qu'il faut se mettre d'accord sur ce qui doit être fait, comment cela doit être fait, où cela doit être fait et qui devra le faire a été accepté, et que toutes les nations acceptent maintenant, bien qu'avec quelque réticence chez certaines, de s'asseoir pour discuter non pas s'il faut abandonner le vieil ordre économique et en édifier un nouveau, mais la façon d'opérer ce changement, n'est pas une mince réalisation, et c'est aux pays en développement que le mérite en revient. C'est leur initiative, leurs arguments et leur persévérance, malgré une forte opposition parfois, qui ont amené les pays développés à reconnaître que les dispositions actuelles ne répondent plus aux besoins et qu'une réforme doit remplacer les modifications.

157. Naturellement, le monde en développement est impatient et il a hâte de traduire les principes en pratique, de créer de nouvelles organisations et de nouveaux arrangements et d'entreprendre, enfin, ce que nous appelons peut-être par euphémisme une transformation structurelle. Nos peuples attendent depuis longtemps et ils ont faim; or, nous savons que, comme le dit la chanson, "un homme affamé est un homme furieux". Cependant, les pays développés semblent hésiter à abandonner les vieux arrangements, malgré leur iniquité, en faveur de nouveaux arrangements qu'il reste à définir. Peut-être craignent-ils que leurs peuples connaissent le chômage, des pénuries et une hausse des prix, tous fléaux qui affectent les économies fragiles du monde en développement. Notre impatience et l'impatience que suscite chez eux cette impatience, se prolongeront certainement tant que les hommes et les nations n'auront pas accédé à l'indépendance économique.

158. La mise en oeuvre des principes convenus à la septième session extraordinaire ou des objectifs fixés par la Déclaration et le Plan d'action de Lima⁷ ne devrait pas créer de hiatus. Le Botswana estime qu'il est regrettable que l'esprit de consensus qui a caractérisé la septième session extraordinaire soit en train de se dissiper, car certaines nations semblent non seulement retarder l'adoption des mesures nécessaires, mais même faire marche arrière. Nous avons des objectifs, mais l'établissement de stratégies nous permettant d'atteindre nos buts devrait être accéléré. Il ne faudrait pas cependant prendre notre impatience pour un manque de réalisme. Nous sommes assez pragmatiques pour comprendre que la transformation n'implique pas un revirement total et soudain, mais qu'il nous faut construire pierre à pierre pour transformer notre vision en réalité. Je dois avouer que bien qu'il n'y ait pas eu de transformation dramatique, nous voyons cependant surgir des intérêts multiples qui semblent dépasser la simple opposition des

pays développés contre les pays en développement. Les rôles respectifs devront être identifiés même au sein des institutions internationales, des économies de marché développées, des économies à planification centrale et des pays en développement. Pour susciter tout cela, il faudra faire preuve de créativité, de compromis, de coopération et même d'affrontement. Si nous n'osons pas nous lancer dans cette voie, nous perdrons notre objectif. Par contre, si nous réussissons, notre expérience à tous s'en trouvera enrichie.

159. Je dois modérer mon inspiration et me laisser reprendre par notre impatience traditionnelle pour passer brièvement en revue quelques événements d'un passé récent ainsi que les efforts à déployer pour tracer la nouvelle route à suivre.

160. Les nouvelles que nous avons reçues des résultats du dialogue Nord-Sud de Paris sont trop récentes pour que je puisse les commenter. Nous avons noté avec regret qu'il n'y a guère eu d'accord sur les questions de fond. Ma délégation est encouragée cependant par le fait qu'il y ait eu accord de principe sur la création d'un fonds commun, dont les buts et objectifs devront être négociés à la prochaine session de la CNUCED, au mois de novembre. L'acceptation par les pays développés de l'idée d'un fonds commun est un geste dont nous nous félicitons. Cependant, des gestes sporadiques de ce genre ne sauraient suffire à rétablir la situation périlleuse des pays en développement ni apaiser notre soif de changements radicaux.

161. Nous nous félicitons de l'intention de reprendre le mois prochain les négociations sur le Programme intégré pour les produits de base et sur le fonds commun. Nous invitons toutes les parties intéressées à s'efforcer d'arriver à un accord suffisant sur les principes pour que l'on puisse élaborer le programme de façon détaillée, et ceci sans délai. A cet égard, ma délégation espère que l'intérêt actif manifesté dans ce domaine par d'autres groupes d'Etats, comme ceux du Commonwealth, est un gage du succès de la réunion.

162. Le Botswana regrette, une fois de plus, que les négociations multilatérales sur le commerce qui se sont tenues à Genève afin de favoriser l'expansion du commerce n'aient pas amené d'avantages significatifs aux pays du tiers monde. Nous espérons que l'Assemblée demandera aux pays participants de travailler à une rapide conclusion de ces négociations.

163. Qu'il me soit permis de faire quelques observations au sujet des travaux de l'ONUDI. Nous prenons note avec satisfaction des progrès significatifs accomplis par cette organisation pour ce qui est de son projet de programme de travail pour 1977, et notamment du succès des négociations tendant à transformer l'ONUDI en une institution spécialisée des Nations Unies. J'espère que nous aurons, au cours de cette session, la tâche agréable d'adopter cette constitution afin que l'ONUDI soit formellement reconnue comme institution spécialisée.

164. La rédaction de la Constitution de l'ONUDI ne doit pas être considérée comme une fin en soi. Le but de la transformation de l'ONUDI en une institution spécialisée était de créer une organisation efficace répondant mieux aux besoins de l'industrie naissante des pays en dévelop-

⁷ Voir document A/10112, chap. IV.

pement, et de partager plus efficacement les connaissances industrielles entre toutes les nations. Cette conversion est maintenant chose faite; il nous reste à mettre la nouvelle ONUDI au travail. Ma délégation demande à l'Assemblée d'accorder à l'ONUDI toute l'assistance matérielle dont elle a besoin pour mener à bien son énorme tâche.

165. Je note que l'ONUDI a fait des progrès également dans d'autres domaines. Tout d'abord, mon gouvernement a suivi avec intérêt les discussions qui se sont déroulées à Genève sur la question du transfert des techniques. A cet égard, la création d'une banque d'informations industrielles et techniques, bien qu'elle n'en soit qu'au stade expérimental, est un événement intéressant. Nous avons également noté avec intérêt la création, à Lagos, au mois de mai dernier, d'une association des organisations africaines de technologie industrielle. La création de cette organisation régionale, dans un domaine aussi important, est en vérité un pas de plus dans la bonne direction.

166. Je voudrais, en passant, dire quelques mots à la fois d'encouragement et de mise en garde en ce qui concerne le système de consultation et de coopération entre les organisations non gouvernementales et divers organismes des Nations Unies, dont l'ONUDI. Les organisations non gouvernementales ont une contribution très réelle à apporter, mais il faut veiller à ce que les réunions n'accaparent pas de façon excessive les ressources limitées dont disposent les Nations Unies. Il ressort du document adopté à la fin de la réunion des 24 et 25 mai derniers que les organisations non gouvernementales attendent de l'ONUDI qu'elle organise des réunions sur une base régulière. Ma délégation voudrait suggérer que les organisations non gouvernementales assument elles-mêmes, si possible, la responsabilité d'organiser les réunions, de sorte que les ressources de l'ONUDI puissent être consacrées aux tâches que l'Assemblée lui a confiées.

167. La situation politique mondiale ne s'est guère améliorée au cours de ces derniers mois. Des guerres locales explosent à un rythme tel qu'elles mettent en danger la stabilité régionale et internationale. Il est important de veiller à ce que ces escarmouches ne dégénèrent pas en guerres véritables en raison des rivalités entre grandes puissances.

168. Il reste encore beaucoup à faire à Chypre, au Moyen-Orient, en Afrique australe, dans le domaine du désarmement et dans le dialogue entre les pays développés et les pays en développement, pour ce qui est du nouvel ordre économique international. En fait, dans certaines de ces régions, telles que le Moyen Orient et l'Afrique du Sud, la situation s'est encore détériorée. Dans son rapport lucide et objectif sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général souligne le caractère urgent de ces problèmes dans les termes suivants :

"... Les principaux problèmes sont demeurés tout aussi ardues et irréductibles qu'ils l'avaient toujours été, tandis que se dessinaient plus clairement que jamais les dangers de l'inaction et le risque d'une rapide détérioration qui excluait la possibilité de solutions pacifiques." [Voir A/32/1, sect. I.]

C'est là à nos yeux une évaluation exacte de la situation internationale, et elle ne saurait nous rassurer.

169. La principale préoccupation des Nations Unies est de maintenir la paix et la sécurité internationales. C'est un objectif insaisissable, difficile à atteindre en raison de la méfiance et du manque d'honnêteté qui dominent nos relations et nos transactions politiques. Le paradoxe, c'est que tout le monde parle de la fraternité humaine, de la nécessité d'une paix et d'une sécurité internationales, de la coexistence entre nations, d'une coopération internationale, alors qu'en même temps les Etats s'engagent dans une politique de subversion dans les autres Etats, qu'il y a des invasions militaires et des annexions territoriales, que la course aux armements se poursuit à un rythme rapide et que des armes mortelles sont fabriquées et stockées. Nous ne pouvons pas espérer créer et maintenir la paix et la sécurité internationales dans un monde où la majorité de l'humanité est privée des nécessités vitales élémentaires et où toutes les formes de domination, raciale et autres, n'ont pas été complètement éliminées.

170. C'est un triste jugement à porter sur notre époque que de devoir constater, tandis que l'humanité souhaite ardemment l'amélioration de la qualité de la vie, que des milliards sont dépensés pour la fabrication d'armes. L'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm a révélé qu'en 1976, le monde a dépensé pour les armements environ 334 milliards de dollars. Les deux principaux blocs, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et les Etats parties au Traité de Varsovie, ont dépensé environ 70 p. 100 de cette somme stupéfiante. A titre de comparaison, le budget de l'OMS pour 1977 est à peine de 147 millions de dollars. C'est là une manifestation choquante du désordre qui règne dans l'ordre des priorités, notamment à une époque où la communauté internationale aspire à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Outre la déconcertante accumulation d'arsenaux nucléaires, il y a la réalité même de leur prolifération.

171. L'Assemblée pourrait se demander pourquoi un petit pays sous-développé comme le Botswana ose s'aventurer dans les domaines des puissants au lieu de se préoccuper seulement de son agriculture et de l'élevage du bétail. La raison en est que, en Afrique australe, nous sommes entraînés dans l'orbite de la menace nucléaire qui nous vient de l'Afrique du Sud. J'aurai l'occasion, plus tard dans cette déclaration, d'expliquer comment ce nouveau développement affecte mon pays. A l'heure actuelle, le Botswana voudrait solennellement attirer l'attention de ceux qui ont permis à l'Afrique du Sud d'acquérir la capacité nucléaire en lui fournissant les matériels nucléaires et la technologie nécessaire sur les périls que cette nouvelle situation fait courir à l'Afrique, et les rendre criminellement responsables des désastreuses conséquences qui peuvent résulter de leur action.

172. Il est grand temps, à notre avis, de mettre en œuvre une interdiction totale des essais nucléaires, y compris les essais atmosphériques et souterrains.

173. Le désarmement est la préoccupation de toutes les nations, quelles que soient leur importance, leur richesse et leur avance technique, et notre organisation doit jouer son rôle dans la recherche de solutions à ce problème. C'est pourquoi le Botswana s'est associé aux autres pays non alignés pour demander la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarme-

ment. Nous considérons que la session extraordinaire est un prélude nécessaire à une conférence mondiale du désarmement, et non pas un substitut à cette conférence.

174. Les deux superpuissances ont une responsabilité particulière pour ce qui est de l'avenir du monde. Elles doivent prendre la tête du mouvement en faveur du désarmement, surtout du désarmement nucléaire, si nous voulons que la vie organique et toutes formes de vie puissent subsister sur notre planète.

175. La paix continue à échapper à la population de Chypre. L'intégrité territoriale et le non-alignement de Chypre continuent à être violés malgré les résolutions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Des troupes étrangères occupent, sans le consentement du Gouvernement chypriote, environ 45 p. 100 du territoire de Chypre. Si l'on ne trouve rapidement une solution à ce problème, on risque fort de voir l'occupation devenir permanente et aboutir au partage de Chypre selon des critères ethniques, ce qui irait à l'encontre des résolutions 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale et 365 (1974) du Conseil de sécurité. Ce dernier a demandé que l'on s'abstienne de toute action unilatérale qui pourrait nuire aux perspectives de succès des négociations entre les deux communautés. Nous lançons une fois encore un appel pour que soit trouvée une solution juste à la question de Chypre, une solution qui assurerait l'intégrité territoriale de ce pays et libérerait les deux communautés des inquiétudes nées de la suspicion et de la méfiance mutuelles. Nous prions le Secrétaire général et son représentant spécial à Chypre de continuer à explorer toutes les voies qui pourraient conduire à une solution juste et durable, et ainsi réduire la tension dans cette région.

176. Le Moyen-Orient reste une aire de conflit et une menace à la paix et à la sécurité internationales. Contrairement au principe de la non-acquisition de territoires par la force, Israël continue, illégalement, d'établir des colonies de peuplement dans les territoires arabes qu'il occupe depuis 1967, et va même jusqu'à étendre ses lois à ces territoires. C'est là agir au mépris des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions des Nations Unies dans lesquelles on demande le retour aux frontières de 1967. Nous reconnaissons que le problème est complexe. L'état actuel des choses fait craindre que les parties au conflit ne durcissent leurs positions, éliminant par là toute possibilité d'agir avec souplesse et de créer une atmosphère propice aux négociations de paix, ce qu'il faut faire pour que cessent les hostilités. Nous pensons que la question de l'Organisation de libération de la Palestine est au cœur de tout règlement pacifique pouvant intervenir dans la région. Les Nations Unies ont reconnu l'Organisation en tant que représentant légitime du peuple palestinien; il est donc indispensable qu'elle puisse participer, avec Israël et les Etats arabes voisins, à la Conférence de paix de Genève sur le Moyen-Orient si l'on veut trouver une solution juste et durable au problème. Nous demandons la création sans délai d'une patrie palestinienne, de même que nous reconnaissons le droit de l'Etat d'Israël à l'existence.

177. La question du Belize intéresse toujours ma délégation. Le peuple du Belize a droit à l'autodétermination. Nous invitons le Gouvernement du Royaume-Uni, en sa qualité de Puissance administrante, à agir en consultation

étroite avec les Gouvernements du Guatemala et du Belize pour résoudre promptement ce problème afin que le peuple du Belize puisse exercer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

178. Le Botswana est très sensible à d'autres problèmes mondiaux que ceux dont je viens de parler. La France, en occupant Mayotte, continue de violer l'unité et l'intégrité territoriale des Comores. La position du Botswana en la matière est très nette : nous prions la France de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des Comores.

179. La présence continue de troupes étrangères en Corée retarde les négociations devant mener à l'unification de ce pays et, partant, empêche une réduction des tensions. Le Botswana exige le retrait de toutes les forces étrangères de Corée pour qu'intervienne sans délai l'unification du pays. Il appartient aux Coréens, et aux Coréens seuls, de déterminer leur orientation politique.

180. Le problème de la Namibie est toujours là malgré les concessions importantes faites par la SWAPO dans sa recherche d'un règlement pacifique et de l'indépendance. La lutte armée se poursuit et risque d'acquiescer une intensité nouvelle si l'Afrique du Sud n'abandonne pas sa position intransigeante quant au retrait de ses troupes et à leur remplacement par une force de maintien de la paix sous le contrôle des Nations Unies, et si elle ne s'abstient pas de créer de nouveaux problèmes du genre de celui de Walvis Bay.

181. L'Afrique a souvent critiqué les partenaires commerciaux et les alliés militaires de l'Afrique du Sud parce qu'ils n'ont pas exercé toute l'influence dont ils pourraient disposer pour entraîner des changements en Afrique australe. Nous avons été très inquiets et déçus en constatant que le déni des droits de l'homme à des millions d'Africains dans les Etats d'Afrique australe gouvernés par des minorités n'a soulevé qu'une indignation fort modérée dans l'Occident. Les efforts actuellement déployés par les cinq membres occidentaux du Conseil de sécurité pour tenter d'arriver à un règlement négocié pacifique en Namibie encouragent mon pays à penser qu'un changement d'attitude est peut-être intervenu. Nous nous félicitons de cette initiative, tout comme nous apprécions le fait que les pays nordiques sont tout disposés à offrir leurs services, dans le cadre des résolutions des Nations Unies, notamment la résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité, en vue de faciliter une transition pacifique. Rien ne saurait satisfaire la communauté internationale, si ce n'est l'indépendance véritable pour le peuple namibien.

182. Pour nous, le chemin qui mène à une transition pacifique passe par la libération des détenus, l'assurance d'un retour en toute sécurité pour les réfugiés et les exilés, la liberté d'action politique pour tous les Namibiens dans un pays ne craignant plus les forces de sécurité sud-africaines d'occupation, et les mesures voulues pour que l'ordre public soit assuré par une force des Nations Unies chargée du maintien de la paix. Ce sont là des conditions modestes qui devraient être acceptables pour toutes les parties intéressées pour permettre au peuple namibien, sans intimidation d'où que ce soit, d'exercer son droit à l'autodétermination sans obstacle. L'Afrique du Sud doit renoncer à son opposition à ces conditions et permettre au

peuple namibien de s'acheminer vers l'indépendance sans autre délai et sans plus verser de sang.

183. Douze ans se sont écoulés depuis que la Rhodésie du Sud a été illégalement déclarée indépendante, et ce problème est toujours là, malgré tous les efforts faits dans le passé pour le résoudre. La situation se détériore progressivement et la répression exercée par la minorité sur la majorité n'a cessé de croître, tout comme l'a fait la discrimination raciale. Le régime a maintenant recours à la tactique qui consiste à susciter des divergences internes au sein du mouvement de libération, discréditant certains et en louant d'autres, les disant raisonnables et disposés à parvenir à un règlement interne.

184. Mais les victimes de la répression et de la discrimination sont depuis longtemps au bout de leur patience et résistent de plus en plus à l'oppression. Il en est qui s'obstinent à exhorter le peuple du Zimbabwe à ne pas recourir à la violence pour conquérir son indépendance. Le peuple du Zimbabwe a pendant des années cherché, sans succès, à résoudre le problème de façon pacifique. Il en est venu à la violence parce que toutes les possibilités de résistance pacifique ont été éliminées. Nous, les Africains, nous l'appuyons. La restauration de sa dignité rehausse la nôtre.

M. Mojsov (Yougoslavie) reprend la présidence.

185. Les réactions aux propositions anglo-américaines sur la Rhodésie affluent aussi bien de la Rhodésie elle-même que du monde extérieur. Je n'ai pas besoin de souligner que ces réactions sont diverses et résument de façon éloquente les dilemmes, les incohérences et les contradictions qui caractérisent les problèmes du Zimbabwe. Qu'il me suffise de dire que le Botswana n'a nullement le désir de s'ingérer dans les affaires internes du Zimbabwe. Notre participation à la lutte de libération nous est imposée par les conditions géographiques, par l'histoire et par la haine que nous avons de l'oppression et du racisme. Avec le reste de l'Afrique, nous appuyons la lutte armée telle qu'elle est poursuivie par le Front patriotique au Zimbabwe, et nous continuerons de le faire aussi longtemps que le régime raciste minoritaire de Salisbury fera obstacle à un accord concerté.

186. Les propositions anglo-américaines n'auraient pas été faites n'eût été la persistance du succès grandissant du mouvement de libération. De l'avis de mon pays, il serait prématuré de les acclamer ou de les condamner dans la forme où elles existent actuellement. Nous considérerons qu'elles seront couronnées de succès si toutes les parties intéressées parviennent à les prendre pour base de négociation pour assurer la transition vers l'indépendance, l'organisation d'élections libres fondées sur le suffrage universel des adultes et l'instauration d'une société à laquelle la population tout entière participera. Elles se révéleront inutiles si elles n'atteignent pas leur but.

187. Le Botswana considère que ces propositions doivent constituer une base de négociation pour tous les intéressés. Ces négociations donneront en effet l'occasion d'examiner avec soin ces propositions, de les amender de façon constructive, de les ajuster, ou même de les restructurer, le cas échéant, dans la recherche d'une solution acceptable. Par conséquent, nous exhortons toute la population du

Zimbabwe à utiliser ces propositions en vue de négocier et d'établir les fondements nécessaires d'une nation vivace, dont la destinée ira bien au-delà de la vie d'une génération et des intérêts subjectifs des hommes et des femmes contemporains.

188. Nous nous félicitons de voir la Grande-Bretagne assumer à nouveau, en tant que puissance coloniale intéressée, le rôle qui consiste à amener la Rhodésie, par une transition ordonnée, vers le gouvernement de la majorité et l'indépendance.

189. Lorsque les problèmes du Zimbabwe et de la Namibie auront été résolus, demeurera encore la question de l'Afrique du Sud, avec l'*apartheid* et le racisme et toutes leurs conséquences. Ce problème ancien se complique progressivement en raison des nombreuses lois inhumaines édictées afin d'appuyer ce système, de même qu'il est compliqué aussi par la résistance croissante qu'oppose le peuple de ce pays.

190. On prête à Pline, un historien du I^{er} siècle de l'ère romaine, la maxime suivante : "*Ex Africa semper aliquid novi*" ("Il y a toujours quelque chose de nouveau à attendre de l'Afrique"). S'il avait vécu à notre époque, il aurait dit sans aucun doute "... de l'Afrique australe".

191. Lorsque nous nous sommes réunis à la trente et unième session de cette assemblée générale, la tragédie de Soweto a été l'une de nos préoccupations majeures. Les enfants des écoles étaient descendus dans la rue, défiant ouvertement les forces armées mobilisées pour les soumettre. Nous savons que les victimes se comptent par centaines. Mais cela n'a pas empêché ces écoliers de continuer à défier par milliers les instruments légaux de leur oppression. Ces événements ont fait frémir le monde et on a invoqué les règles de la civilisation, la fraternité, le caractère sacré de la vie humaine; des protestations véhémentes se sont élevées, ainsi que des condamnations, qui sont ensuite retombées. Le commerce, les traités et les autres relations se sont, eux, poursuivis.

192. Le bantoustan du Transkei était sur le point d'accéder à une indépendance frelatée, mélange de racisme et d'*apartheid*. L'OUA et l'Organisation des Nations Unies ont réagi vivement devant cette façon bizarre d'édifier une nation, de procéder à la balkanisation plutôt qu'à l'unification, d'encourager la sécession légale au lieu de l'intégration et de la cohésion — une conception nouvelle pour l'Afrique.

193. La crainte de l'Afrique que la création d'Etats bantoustans ne soulève des problèmes pour les populations de l'Afrique australe a été confirmée. Le *Bantu Homelands Citizenship Act* a privé la population du Transkei et toute personne, où que ce soit, classée ethniquement comme Xhosa, de leurs droits de ressortissants de l'Afrique du Sud. Ces gens sont devenus des étrangers dans leur pays natal. Le Royaume du Lesotho a déjà eu l'occasion de porter plainte devant le Conseil de sécurité sur les problèmes qui sont nés de la création d'Etats bantoustans sur ses frontières avec l'Afrique du Sud.

194. Alors que nous sommes réunis pour cette trente-deuxième session de l'Assemblée générale, la tragédie de

Soweto se poursuit et un grand nombre de ceux qui ont eu le courage de se joindre aux protestations sont soit réfugiés, soit prisonniers, à condition encore que les armes de l'Etat de l'*apartheid* ou des accidents inexplicables survenus dans des circonstances mystérieuses leur aient laissé la vie sauve. Nous pensons en particulier à Steven Biko, qui a maintenant rejoint le chef Luthuli, Joseph M. Mdluli et de nombreux autres combattants de la liberté.

195. Le Bophuthatswana, autre affront à la dignité et à la souveraineté, hisse maintenant drapeaux et pavails, construit dais et stade pour devenir encore un Etat client – fruit de l'imagination d'un racisme implacable et symbole du mythe persistant de la supériorité blanche. Comme dans le cas du Lesotho et du Transkei, la création de cet Etat causera au Botswana des problèmes nombreux et très sérieux. Nous considérons que l'établissement de semblables Etats à nos frontières constitue un acte délibéré ayant pour but de déplacer la lutte qui se déroule au sein même de l'Afrique du Sud vers les frontières où il est certain que des conflits et des tensions se produiront.

196. Des rumeurs courent sur la délimitation d'une zone d'essais nucléaires dans la région de Kalahari, en Namibie. Le Botswana ne dispose pas des moyens techniques lui permettant de vérifier, de confirmer ou d'infirmer de telles rumeurs. Cependant, Owen Horwood, ministre sud-africain des finances, aurait dit récemment que l'Afrique du Sud se réservait le droit de faire usage de son potentiel nucléaire à des fins autres que pacifiques, selon ses propres besoins. L'Afrique du Sud n'a pas signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

197. Ce dont nous sommes certains, c'est que le Botswana partage la zone semi-désertique de Kalahari avec la Namibie et l'Afrique du Sud. Nous envisageons donc avec inquiétude la possibilité d'essais nucléaires dans cette région, car cela pourrait constituer un danger pour la santé et la sécurité de la population du Botswana. Ceux qui sont informés de ces questions nous ont dit que les retombées et les émanations des explosions nucléaires peuvent être mortelles. Si le Kalahari doit vraiment devenir une zone d'essais nucléaires, il me faut déclarer de façon catégorique que le Botswana n'a pas été consulté. Aussi profitons-nous de cette occasion pour protester de la façon la plus ferme contre une telle possibilité. Que ceux qui encouragent la prolifération nucléaire offrent à l'Afrique du Sud un polygone d'essais dans leurs propres pays. S'il est vrai que le Kalahari doit devenir réellement une zone d'essais nucléaires, j'indique ici que le Botswana élèvera devant notre organisation une protestation formelle.

198. Le Botswana est inquiet également de ce qui semble constituer une préparation psychologique de l'opinion mondiale à une invasion de son territoire. Le rebelle Smith ne cesse d'imaginer des bases nationalistes au Botswana comme prétexte pour nous attaquer. Le Ministre sud-africain de la justice, de la police et des prisons commence aussi, semble-t-il, à entendre des voix et à avoir des visions représentant des guérilleros nationalistes dans certaines bases d'entraînement au Botswana, et il les accuse de commettre des actes de terreur dans les zones urbaines de l'Afrique du Sud. On peut bien souvent ne voir dans ces apparitions que des symptômes de congestion cérébrale, des manifestations d'un esprit coupable ou la hantise d'une calamité imminente. Jadis, les hommes portaient des fétiches, des talismans, des amulettes, des mascottes, des charmes pour se concilier ces forces ou les exorciser. Mais les apparitions, à notre époque, dans un pays doté d'une armée aussi importante et d'un réseau de renseignements aussi dense, un pays qui se moque de la vie et de la dignité des Africains, un pays qui prétend que ses frontières s'étendent jusqu'au sud de l'équateur, ne peut que faire naître de sérieuses craintes dans le pays où de telles apparitions sont censées avoir eu lieu. Le Botswana, comme il l'a déjà fait plusieurs fois, nie l'existence de ces bases et invite ceux qui voudraient s'en rendre compte par eux-mêmes à venir chez lui.

199. Ces événements et la dimension qu'ils prennent ne peuvent que nous inquiéter. La menace pour la paix et la sécurité internationales constitue une réalité. Les puissances occidentales, dont l'Afrique du Sud prétend défendre la culture et la civilisation, devraient faire pression de toutes leurs forces pour faire comprendre à l'Afrique du Sud que l'homme qui lutte pour sa liberté est indestructible et indomptable.

200. La communauté internationale, pendant trop longtemps, n'a fait que semblant de lutter contre les champions du racisme et de l'oppression. Les efforts que font, année après année, les pays non alignés et de tous ceux qui chérissent la liberté pour parvenir à un changement constructif et rendre ainsi aux populations d'Afrique australe leurs droits fondamentaux, sont de plus en plus frustrés et bloqués. Le Botswana est fier d'avoir défendu ces principes fondamentaux qui ont nom : absence de racisme, égalité, droits de l'homme, liberté et élections honnêtes, gouvernement par la majorité et primauté du droit. Nous n'aspirons à rien de moins au Zimbabwe, en Namibie et en Afrique du Sud.

La séance est levée à 13 h 45.